

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

8 JUILLET 2010

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Rapport annuel 2009
sur le prix et la qualité
du service public
d'élimination des
déchets**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 9 juillet 2010
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 13 juillet 2010
et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 juillet 2010

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

L'an deux mille dix le 8 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 1^{er} juillet deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE*, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE*, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur FRUCHARD

*Madame BRUNEAU-LATOUCHE (sauf pour le dossier 10 D 00, le procès-verbal de la séance du 27 mai 2010, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 10 D 01-02-03-04)

Avaient donné procuration :

Monsieur LEBRAY à Monsieur LAMY
Madame NICOT à Madame GENDRON
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC
Madame KARCHI-SAADI à Madame de JOYBERT
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur FRUCHARD

Étaient absents :

Madame BÈLE, Monsieur PERRAULT, Madame FRYDMAN

Secrétaire de Séance :

Monsieur STUCKERT

* Mademoiselle DEMARIA-PESCE quitte la salle à 23h53, au cours de l'examen du dossier 10 D 15

N° DE DOSSIER : 10 D 14

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2009 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

RAPPORTEUR : Madame BOUTIN

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales dispose qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est présenté chaque année par le Maire au Conseil Municipal.

Ce rapport expose l'organisation de la gestion des déchets produits sur le territoire de la commune à travers les indicateurs techniques et financiers relatifs à leur collecte et leur traitement. Tous les déchets sont passés en revue, qu'ils soient produits par les ménages, les professionnels ou les services de la Ville, collectés en porte-à-porte ou déposés à des points d'apport volontaire.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport présenté.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu les explications qui précèdent,

PREND ACTE du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines



DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets ménagers et assimilés
pour l'année 2009**

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE	5
1.1 Présentation et statistiques	5
1.2 Compétences liées aux déchets exercées par la Ville	6
1.3 Historique de la gestion des déchets à Saint-Germain-en-Laye	7
2. INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE	8
2.1 Quelques définitions	8
2.2 Les secteurs de collecte	9
2.3 La collecte des déchets ménagers et assimilés (hors déchetterie)	9
2.3.1 Organisation de la collecte en porte à porte (PAP)	9
2.3.1.1 Mode de présentation des déchets collectés en porte à porte (PAP)	9
• Les déchets incinérables, les emballages/journaux/magasines et le verre alimentaire	9
• Les objets encombrants et les déchets verts	11
2.3.1.2 Organisation et consommations des collectes en PAP	12
2.3.2 Organisation et consommations des collectes en apport volontaire (AV)	14
2.3.3 Tonnages des flux de déchets ménagers et assimilés	14
2.3.4 Tonnages des déchets triés par le Centre de Tri	18
2.4 La collecte des déchets déposés à la déchetterie	21
2.4.1 Catégories et modalités d'évacuation des déchets acceptés	22
2.4.1.1 Les déchets acceptés en continu	22
2.4.1.2 Cas particulier des déchets toxiques ménagers	23
2.4.1.3 Cas particulier des bouteilles de gaz vides	23
2.4.2 Tonnages des déchets acceptés à la déchetterie	24
2.4.2.1 Les déchets acceptés en continu	24
2.4.2.2 Cas particulier des déchets toxiques des ménages	25
2.5 Le cas particulier des textiles usagés	25
2.6 La gestion des déchets in situ : le compostage individuel	27
2.7 La collecte des déchets issus des activités de la Ville	28
2.7.1 Types de déchets collectés	28
2.7.2 Tonnage des déchets collectés	28
3. INDICATEURS TECHNIQUES DU TRAITEMENT DES DECHETS	29
3.1 Le traitement des déchets ménagers et assimilés (hors déchetterie)	29
3.1.1 Traitement des déchets ménagers et assimilés (PAP + AV)	29
3.1.2 Détails des filières de valorisation des déchets en sortie de centre de tri	30
3.2 Traitement des déchets collectés à la déchetterie	30
3.2.1 Traitement des déchets acceptés en continu	30
3.2.2 Cas particulier des déchets toxiques des ménages	31
3.2.3 Cas particulier des textiles usagers	31
3.2.4 Cas particulier des bouteilles de gaz et extincteurs	31
3.3 Mode de traitement des déchets non produits par les ménages	32

4. INDICATEURS TECHNIQUES DES FLUX DE DECHETS PARTICULIERS	33
4.1 La gestion des déchets des infirmiers	33
4.2 La gestion des déchets issus de la Fête des Loges	33
4.2.1 Collecte des déchets	33
4.2.2 Tonnages et traitement des déchets	33
4.3 Les déchets produits par les Gens du Voyage	34
5. INDICATEURS TECHNIQUES DE LA GESTION DES DECHETS DES PROFESSIONNELS	35
5.1 Modalité de gestion des déchets	35
5.2 Modalité d'application de la redevance spéciale	35
5.2.1 Facturation de la redevance spéciale	35
5.2.2 Evolution des recettes	36
6. BILAN FINANCIER DE LA GESTION DES DECHETS	37
6.1 Bilan des dépenses	37
6.1.1 Dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets gérés par la Ville	37
6.1.2 Dépenses liées aux coûts de communication	39
6.1.3 Dépenses liées au fonctionnement des services	39
6.3 Bilan des recettes	39
6.4 Coût réel de la filière des déchets recyclables	41
6.5 Coût réel de la gestion des déchets déposés à la déchetterie	42
7. ACTIONS DE COMMUNICATION	43
7.1 Les Journées Cadre de Vie	43
7.2 Le Festival de la Forêt	43
7.3 Le tour de France du recyclage	43
7.4 La Semaine européenne de la réduction des déchets	44
7.5 Marché de Noël	44
7.6 Articles dans le Journal de Saint-Germain	44
8. ORGANISATION ADMINISTRATIVE	46

Index des tableaux

Tableau n° 1. : Présentation de la commune de Saint-Germain-en-Laye (données INSEE 2006)	5
Tableau n° 2. : Répartition des compétences entre la Ville de Saint-Germain-en-Laye et le SIDRU	6
Tableau n° 3. : Présentation des modèles de bacs existants	10
Tableau n° 4. : Evolution du parc des bacs destinés.....	11
à la collecte des ordures ménagères des ménages et des professionnels	11
Tableau n° 5. : Evolution du parc des bacs destinés.....	11
aux collectes des emballages recyclables (bac bleu) et du verre alimentaire (bac vert)	11
Tableau n° 6. : Consommations et poids carbone imputables aux collectes en PAP	12
Tableau n° 7. : Caractéristiques des bennes gasoil et GNV	13
Tableau n° 8. : Organisation de la collecte en apport volontaire.....	14
Tableau n° 9. : Tonnage des déchets collectés par VEOLIA	15
Tableau n° 10. : Tonnages des déchets en sortie du Centre de Tri	18
Tableau n° 11. : Horaires d'ouverture de la déchetterie	21
Tableau n° 12. : Déchets acceptés à la déchetterie en continu	22
Tableau n° 13. : Organisation de la collecte des déchets toxiques des ménages	23
Tableau n° 14. : Nombre de collectes des bouteilles de gaz et des extincteurs	23
Tableau n° 15. : Tonnages des déchets déposés à la déchetterie en continu	24
Tableau n° 16. : Tonnages des déchets toxiques des ménages	25
Tableau n° 17. : Organisation de la collecte des textiles usagers	26
Tableau n° 18. : Tonnages des textiles usagés collectés.....	26
Tableau n° 19. : Catégories des déchets non produits par les ménages mais gérés par la Ville.	28
Tableau n° 20. : Tonnages des déchets non produits par les ménages mais gérés par la Ville.....	28
Tableau n° 21. : Mode de traitement des déchets collectés (PAP + verre en AV)	29
Tableau n° 22. : Modes de traitements des déchets recyclables	30
Tableau n° 23. : Modes de traitement des déchets collectés à la déchetterie.....	30
Tableau n° 24. : Estimation des économies de traitement réalisées grâce à la collecte des textiles usagers	31
Tableau n° 25. : Modes de traitement des déchets produits par la collectivité.....	32
Tableau n° 26. : Volume des déchets des infirmiers collectés en 2008.....	33
Tableau n° 27. : Tonnages des déchets issus de la Fête des Loges.....	33
Tableau n° 28. : Coûts des déchets produits par les Gens du Voyage	34
Tableau n° 29. : Tarifs appliqués en 2008 et 2009	35
Tableau n° 30. : Evolution des recettes D.B.I.C.....	36
Tableau n° 31. : Bilan des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets gérés par la Ville.....	37
Tableau n° 32. : Bilan des recettes	39
Tableau n° 33. : Montants moyens annuels des reprises par matériaux	40
Tableau n° 34. : Coût réel de la filière des déchets recyclables (emballages + JRM)	41
Tableau n° 35. : Coût réel de la gestion des déchets déposés à la déchetterie.....	42

Index des annexes

Annexe 1 : Secteur de collecte

Annexe 2 : Implantation des bornes d'apport volontaire

Annexe 3 : Mesures envisageables pour réduire la quantité de déchets de 50kg/hab

Annexe 4 : Evolution des reprises des matériaux du programme Eco-Emballages

1. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

1.1 Présentation et statistiques

Saint-Germain-en-Laye, est la plus vaste commune du département des Yvelines (3^{ème} au niveau de la région Ile-de-France), où résident 43 207 habitants (INSEE 2007) sur une superficie de 4 827 hectares, dont 3 526 de forêt domaniale. Ville d'histoire au riche passé, son centre-ville comporte un secteur sauvegardé de 65 hectares.

Cette sous-préfecture de l'ouest parisien (19 km la séparent de Notre Dame à vol d'oiseau), est limitrophe des communes de Fourqueux (au sud-ouest), Mareil-Marly (au Sud-Est), Le Pecq (à l'est) et Mesnil-le-roi et Achères (au nord). Elle est desservie par l' A14 au nord et la RN 13 qui la traverse d'est en ouest. Par ailleurs, elle est en bout de ligne du RER A qui la relie à Boissy-saint-Léger en traversant Paris via, notamment, les stations « La Défense » et « Charles de Gaulle – Etoile ». De plus, une nouvelle ligne, gérée par la S.N.C.F, relie Saint-Germain-en-Laye à Noisy-le-Roi, il s'agit de la ligne de la Grande Ceinture.

Dotée de 850 commerces, implantés en grande majorité au cœur même du centre-ville ancien : Saint-Germain-en-Laye est considéré comme "le plus grand centre commercial à ciel ouvert de l'ouest parisien". À noter, en particulier, un secteur alimentaire important et une activité de restauration très bien représentée.

Tableau n° 1. : Présentation de la commune de Saint-Germain-en-Laye (données INSEE 2006)

Population 1999	Population 2006	Δ	Taux d'habitat vertical	Nombre de foyers	Nombre de professionnels et commerces	Nombre de maisons individuelles avec jardin
40 162	43 015	+ 7,10 %	70 %	17 500	1 800	2 900

Remarques :

Le nombre de foyers fiscaux soumis à la taxe d'habitation pour l'année 2009, s'élève à 17 243

Le nombre de foyers fiscaux assujettis à la taxe foncière, pour l'année 2009, s'élève à 13 011



1.2 Compétences liées aux déchets exercées par la Ville

Depuis le 6 décembre 1983, la commune de Saint-Germain-en-Laye est adhérente du S.I.D.R.U. (Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains).

En décembre 1998, le syndicat a acquis la compétence du traitement avec la mise en service de l'usine d'incinération « AZALYS ».

En 2005, il a pris en charge la compétence du traitement des emballages ménagers triés par les habitants (flaconnages en plastique, boîtes aluminium, boîtes métalliques, aérosols, verres, journaux, magazines...), des encombrants et des déchets verts. Cependant, la Ville de Saint-Germain-en-Laye s'occupe du traitement des déchets de la déchetterie et des textiles usagers.

Tableau n° 2. : Répartition des compétences entre la Ville de Saint-Germain-en-Laye et le SIDRU

Déchets Compétences	Ordures ménagères		Verre		Emballages, journaux, magazines.		Déchets verts	Encombrants	Déchetterie	Vêtements	DEEE	DBIC
	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV	PAP	PAP	AV	AV	AV	PAP
Collecte	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV	PAP	PAP	AV	AV	AV	PAP
Traitement												

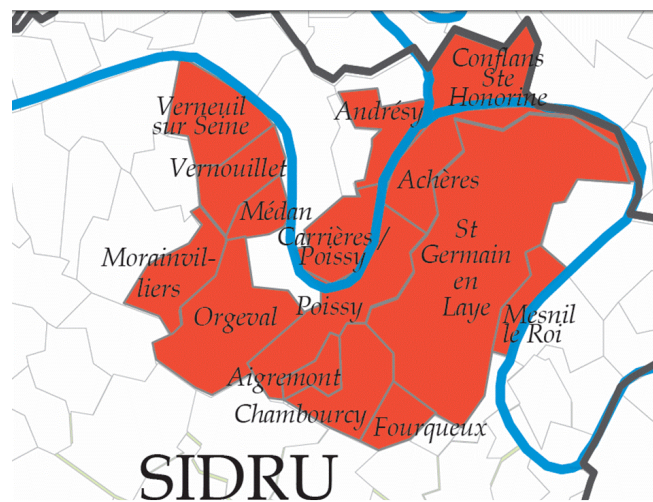
AV : Apport Volontaire

PAP : Porte à porte

Opération assurée par la Ville

Opération assurée par le SIDRU

Carte n° 1 : Localisation de Saint-Germain-en-Laye et des communes adhérentes au SIDRU





1.3 Historique de la gestion des déchets à Saint-Germain-en-Laye

1957	- Mise en place du premier contrat avec la Société C.G.E.A. (Compagnie Générale d'Entreprise Automobiles) pour l'organisation de la collecte des déchets. => Utilisation par les administrés de poubelles métalliques pesant en moyenne 20 kg.
1965	Remplacement des poubelles métalliques par des poubelles en plastique ou en caoutchouc de forme cylindrique pesant en moyenne 10 Kg.
1979	Remplacement des poubelles en plastique ou en caoutchouc par des sacs plastique.
1986	Modernisation de la présentation des déchets à la collecte avec la suppression de la collecte en sacs plastique et la mise en place de bacs à roulettes auprès de tous les administrés
1992	Création de la déchetterie rue Bastiat
1994	Test de collecte sélective dans le quartier de la Sous-Préfecture pour une population de 2 700 habitants . Ce test portait exclusivement sur le tri des journaux/magazines et du verre. Collecte effectuée en sacs plastique bleus pour les journaux/magazines et verts pour le verre.
1996	Création de la plate-forme de conteneurs enterrés, pour verre, plastique et journaux-magazines, boulevard Franz Liszt.
1997	Amélioration de la collecte sélective toujours dans le même quartier mais remplacement des sacs bleus et verts par des petits bacs gris à couvercle bleu pour les journaux/magazines et couvercle vert pour le verre. D'autre part, adjonction de la collecte des déchets végétaux en sacs papier biodégradable.
1998	Les déchets ne sont plus stockés en centre d'enfouissement technique de classe II et sont traités par incinération à l'Usine Azalys
1999	Au mois d'avril, début du tri sélectif selon le programme de la Société ECO-EMBALLAGES pour 82,17 % de la population . Il s'agit des quartiers extérieurs à l'hyper centre ville.
2001	Dès le mois de juin, le tri est effectué pour 100 % de la population , la collecte du verre en porte à porte n'étant pas effectuée dans le centre
2003	Installation de colonnes pour la collecte du verre : - 2 enterrées rue de Gramont - 1 conteneur aérien insonorisé sur la place de Mareil, intégré dans le milieu végétal.
2004	Test auprès de 16 foyers de bacs roulants le stockage des déchets des végétaux.
2007	- Création d'un nouveau secteur de collecte au niveau du Quartier de Fromainville qui comprend le SIAAP (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome Parisien), le Port de plaisance de Conflans-Sainte-Honorine, les pépinières de Paris et environ 150 logements. - Mise en place à la déchetterie de points de collecte des textiles usagers avec la société Ecotextile et de la collecte des Déchets Electriques et Electroniques (D3E) avec la société Ecologic.
2008	- Achat de 2 colonnes roulantes pour le tri du verre alimentaire lors des manifestations - Installation d'une colonne enterrée destinée à la collecte du verre Place de Mareil (en remplacement de l'aérienne) - Novembre : Prise d'effet du nouveau marché de collecte avec VEOLIA
2009	- Janvier : Première opération de collecte des sapins de Noël - Février : Evolution de la fréquence de collecte du verre. Passage d'une collecte hebdomadaire à une collecte tous les 15 jours. - Juillet : Arrivée d'un ambassadeur du tri / maître composteur - Novembre : Lancement d'une opération pilote de compostage individuel auprès d'une vingtaine de foyers

2. INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE

2.1 Quelques définitions

Les différentes catégories de déchets évoqués dans les paragraphes qui suivent, ainsi que certaines références sont entendues aux sens ci-dessous :

- les déchets ménagers et assimilés : sont les déchets non dangereux produits par les ménages y compris les déchets dits "occasionnels" tels que les encombrants, les déchets verts. Ce sont également les D.B.I.C. collectés en mélange avec les déchets des ménages.
- les ordures ménagères résiduelles : il s'agit de la part des déchets qu'il reste une fois que l'on a effectué le tri sélectif.
- D.B.I.C : ce sont les Déchets Banals des Industries et Commerces. Il s'agit de déchets qui sont produits par les professionnels mais assimilables à ceux produits par les ménages.
- les emballages du programme ECO-EMBALLAGE : il s'agit des flaconnages en plastique, des emballages en acier et aluminium ainsi que des cartons légers d'emballage. On distingue 3 catégories pour les flocons en plastique :
 - le P.E.T. clair : il est notamment utilisé pour bouteilles d'eau transparentes
 - le P.E.T. foncé : il s'agit notamment des bouteilles d'eau transparentes de couleur
 - le P.E.H.D. : il s'agit des flacons en plastique opaque (gel douche, lait ...)

Ils seront aussi nommés : emballages recyclables

- le verre alimentaire : il s'agit des bouteilles et bocaux en verre ayant contenu des aliments, dépourvus de leur couvercle métallique.
- PAP : il s'agit de la collecte en porte à porte.
- AV : il s'agit de la collecte en apport volontaire.
- ratios : il s'agit de la production en kg d'un habitant par an, par type de déchets.
- fréquence de collecte : il s'agit du nombre de collectes réalisées sur une période donnée.
 - C1 : une collecte par semaine
 - C0,5 : une collecte tous les quinze jours
 - plus généralement CX : X collecte(s) par semaine
- ratios de production : il s'agit des quantités de déchets produites ramenées à l'habitant. Ils sont exprimés en kg par habitant.
- T éq CO₂ : L'impact sur le réchauffement climatique d'un Gaz à Effet de Serre (GES) donné, dépend de sa nature, sa température, de son temps de présence dans l'atmosphère ... Pour comparer l'impact de ces gaz entre eux, il faut donc définir un point de référence : le CO₂. Par convention, on compare l'impact d'1 kg de GES à celui d'1 kg de CO₂ sur 100 ans. On obtient l'équivalent CO₂ du gaz considéré aussi appelé Potentiel de Réchauffement Global (PRG). Il vaut 1 pour le CO₂ qui sert de référence.

Exemples :

PRG du méthane (CH₄) = 25 ce qui signifie que pour obtenir l'effet produit par 1 kg de CH₄, il en faudrait 25 de CO₂

- facteur d'émission : c'est un coefficient qui permet de passer d'une quantité physique (Tonnes, litres de gazoil, Kwatt,) à une quantité de gaz à effet de serre émise, exprimée en T éq CO₂
- TGAP : Taxe Générale sur les Activité Polluantes.

2.2 Les secteurs de collecte

La Ville est découpée en 10 secteurs (cf. Annexe n°1) qui constituent l'organisation de base du ramassage des déchets.

- 6 secteurs sont collectés en matinée (secteurs 2, 5, 6, 7, 9 et 10)
- 3 secteurs sont collectés en soirée (secteurs 1, 3 et 8)
- le secteur n° 4, situé au Bel-Air est collecté l'après-midi avec regroupement préalable des bacs par l'entreprise avec un petit véhicule adapté

2.3 La collecte des déchets ménagers et assimilés (hors déchetterie)

2.3.1 Organisation de la collecte en porte à porte (PAP)

Cette collecte concerne :

- les ordures ménagères résiduelles
- les D.B.I.C.
- les déchets des marchés forains
- les déchets des gens du voyage
- les emballages du programme ECO-EMBALLAGES et journaux/revues/magasines (JRM)
- le verre alimentaire (**évolution en 2009**)
- les déchets verts
- les encombrants
- les sapins de Noël (**nouveauté 2009**)

Elle fait l'objet du lot n°1 du marché dont la société VEOLIA Propreté de Carrière-sous-Poissy est le prestataire. Cette mission a de nouveau été confiée à cette agence lors du renouvellement du marché de collecte qui a été notifié le 1^{er} novembre 2008.

• ÉVOLUTION ET NOUVEAUTE 2009 •

Le C.C.T.P. du marché prévoyait des **évolutions** qui ont pris effet dès le début de l'année 2009 dont :

- **la modification de la fréquence de collecte du verre alimentaire.** Elle est **devenue bi-mensuelle**, au lieu d'hebdomadaire, à partir du 1er février 2009, avec une organisation calée sur celle des encombrants et déchets verts (collecte les 1^{ères} et 3^{èmes} semaines pour les secteurs impairs, 2^{èmes} et 4^{èmes} semaines pour les secteurs pairs, pas de collecte en cas de 5^{ème} semaine).
- **l'utilisation de bennes au GNV** (Gaz Naturel pour Véhicule) équipées de lèves conteneurs électriques.

Il prévoyait aussi une **nouveauté** :

- la mise en place de **la collecte en porte à porte des sapins de Noël** les deux premiers lundis du mois de janvier. Ces derniers étant ensuite envoyés en plate-forme de compostage. La première collecte de a donc eu lieu dès janvier 2009, avec des débuts prometteurs. (cf. Partie 2.3.3 /Tableau n°9)

2.3.1.1 Mode de présentation des déchets collectés en porte à porte (PAP)

• Les déchets incinérables, les emballages/journaux/magasines et le verre alimentaire

Ces déchets sont présentés à la collecte dans différents types de bacs :

- les déchets incinérables sont déposés dans des bacs de couleur marron. Ceux équipés d'un couvercle de la même couleur sont réservés aux professionnels alors que ceux avec un couvercle jaune sienne sont destinés aux usagers.
- les emballages et les journaux/magasines sont mis dans des bacs bleus

- le verre alimentaire dans des bacs verts.

Plusieurs volumes existent, la mise à disposition des bacs se faisant au regard de plusieurs critères :

- type d'habitat (pavillonnaire ou collectif)
- nombre d'habitant par foyer
- accessibilité / place disponible

Tableau n° 3. : Présentation des modèles de bacs existants

Contenance des bacs (en litres)	35	50	60	80	90	120	140	180	240	270	340 ou 360	400	500	660	770	1000	1100
Bac bleu	x	x	x	x		x	x	x	x		x			x	x		
Bac vert	x	x		x		x		x	x		x						
Bac marron					x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Il est à noter que :

- les modèles de 35 L et de 50 L ne sont pas pourvus de roues, ils sont appelés modulobacs.
- les bacs de 270 L sont pliants et mis en place dans les commerces où le stockage s'avère difficile.

L'ensemble du parc est loué par la Ville de Saint-Germain-en-Laye à la société PLASTIC OMNIUM qui assure aussi une prestation de maintenance sur demande. Les interventions ont lieu deux fois par semaine.

• EVOLUTION 2009 •

L'arrivée des bennes GNV sur le territoire saint-germanoïse s'accompagne de la suppression des bacs de 1 000 L et 1 100 L. En effet, à réception de ce nouveau matériel, le prestataire a averti la Ville au cours de l'été 2009 que ces bacs étaient trop lourds pour les lève-conteneurs, et devaient être **remplacés par des bacs de 770 L.**

Un inventaire de tous ces bacs a été réalisé dès le début de l'automne 2009 sur le terrain, en coordination avec les gardiens des résidences. Cela a permis de mettre à jour la base de données qui répertorie le parc de la Ville et de préparer les opérations d'échanges de bacs. Le remplacement des bacs s'est fait en fonction de l'organisation de chaque résidence et de la quantité de déchets produite. Ainsi, les commandes des bacs se sont faites soit à volume constant soit à nombre de bacs constant, le tout, après négociations auprès de PLASTIC OMNIUM, **sans surcoûts pour la Ville.**

Passés les délais liés à cette importante commande, la livraison d'environ 200 bacs de 770 L s'est faite au cours du mois de décembre 2009 sur un site municipal. Les opérations d'échanges de bacs étant programmées pour la première quinzaine de janvier 2010.

Les tableaux de la page suivante présentent les évolutions du parc des bacs destinés à chacune des collectes en porte-à-porte.

Tableau n° 4. : Evolution du parc des bacs destinés
à la collecte des ordures ménagères des ménages et des professionnels

	Quantités	Dotation 2007	Dotation 2008	Dotation 2009	Δ 2008-2009
Ménages	Bacs roulants	6 618 bacs	6 719 bacs	6 760 bacs	
	Volume	1 988 m³	2 028 m³	2 007 m³	- 1 %
Professionnels	Bacs roulants	1 535 bacs	1 574 bacs	1 603 bacs	
	Volume	654 m³	671 m³	685 m³	+ 2,10 %
Volume Total		2 642 m³	2 699 m³	2 692 m³	- 0,30 %

• EVOLUTION 2009 •

L'arrivée d'un ambassadeur du tri au sein du service déchets a permis de faire un travail de terrain auprès des résidences. Ce travail en porte-à-porte a permis d'assainir le parc des bacs loués à PLASTIC OMNIUM, en retirant par exemple des bacs qui n'étaient plus utilisés mais que la Ville continuait à payer. C'est ce qui explique en partie la diminution des volumes mis à disposition des particuliers.

Tableau n° 5. : Evolution du parc des bacs destinés
aux collectes des emballages recyclables (bac bleu) et du verre alimentaire (bac vert)

	Quantités	Dotation 2007	Dotation 2008	Dotation 2009	Δ 2008-2009
Bacs bleus	Modulobacs	207 bacs	206 bacs	212 bacs	
	Bacs roulants	4 880 bacs	5 018 bacs	5 127 bacs	
	Quantité totale	5 087 bacs	5 224 bacs	5 330 bacs	+ 02,03 %
	Volume total	942 m³	986 m³	1 020 m³	+ 03,45 %
Bacs verts	Modulobacs verts	2 193 unités	2 214 unités	2 163 unités	
	Bacs roulants verts	1 133 unités	1 172 unités	1 425 unités	
	Quantité totale	3 326 bacs	3 386 bacs	3 588 bacs	+ 05,97 %
	Volume total	284 m³	292 m³	328 m³	+ 12,33 %
Volume Total		1 226 m³	1 278 m³	1 348 m³	+ 05,48 %

• EVOLUTION 2009 •

La modification de la fréquence de collecte du verre s'est accompagnée d'une modification du parc des bacs verts. La collecte n'est plus hebdomadaire mais bi-mensuelle, le temps de stockage chez l'utilisateur est donc augmenté ce qui a pour conséquence une évolution du contenant. Les petits volumes, comme les 35 L ou les 50 l ont tendance à disparaître au profit des volumes directement supérieurs proposés par PLASTIC OMNIUM.

• Les objets encombrants et les déchets verts

- **Les encombrants** doivent être déposés sur le trottoir, dans la limite de 1m³ par collecte avec un poids maximal de 50kg par objet.
- **Les déchets verts**, les habitants du secteur 2 ont à leur disposition, à la déchetterie, des sacs biodégradables. Les autres usagers sont invités à présenter leurs déchets verts en fagots bien ficelés ou dans des sacs en plastique ouverts de 100L.
- **Les sapins de Noël** (naturels et non floqués) doivent, quant à eux, être présentés sur le trottoir, dépourvus de leurs décorations, sans sacs ni pots.

2.3.1.2 Organisation et consommations des collectes en PAP

Tableau n° 6. : Consommations et poids carbone imputables aux collectes en PAP

Flux	Pop. desservie	Fréquence de collecte	Nombre de services par semaine ⁽¹⁾	Kilométrages parcourus en 2009	Conso. estimée de gasoil en Litres	T.éq Co2 ⁽²⁾
Ordures Ménagères et déchets assimilés incinérables ⁽³⁾	100 %	C1 pour le secteur 10	25	52 384	37 716	111
		C2 pour les secteurs 2, 4, 5, 6, 7, 8 et 9				
		C3 pour les secteurs 1 et 3				
Verre ⁽⁴⁾	80 %	C0,5 pour tous les secteurs sauf 1,3 et 10	7	17 475	12 582	37
Emballages + JRM	98 %	C1 pour les secteurs 1 à 9				
Objets encombrants ⁽⁵⁾	100 %	C 0,5 <u>sur inscription</u> pour les secteurs 1 à 9	2 le plus souvent	8 979	6 765	20
		C 0,25 <u>sur inscription</u> pour le secteur 10				
Déchets végétaux ⁽⁶⁾	98 %	C1 dans le secteur 2	1	4 882	3 515	10
		C 0,5 <u>sur inscription</u> dans les secteurs 1,3,4,5,6,7,8,9				
TOTAL				83 720	60 578	178

⁽¹⁾ 1 service correspond à la sortie d'une équipe constitué par un chauffeur et 2 ripeurs sur une benne.

⁽²⁾ Pour convertir les litres de gasoils consommés en T.éq. CO₂, le facteur d'émission (cf. partie 2.1) de la méthode Bilan Carbone[®] de l'ADEME a été utilisé soit : **2,95 kg éq. CO₂/ L**. Les résultats obtenus sont des ordres de grandeurs. (voir partie suivante pour les conclusions liées à ce critère).

⁽³⁾ Cette collecte comprend aussi celle des déchets des marchés (2 services par semaine) qui sont organisés de la façon suivante :

- Place du Marché Neuf : mardi, vendredi et dimanche matins
- Place Christiane Frahier : mercredi et samedi matins

⁽⁴⁾ Rappel : La fréquence de collecte a changé en février 2009. (cf. partie 2.3.1).

⁽⁵⁾ Les secteurs impairs sont collectés les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois, les secteurs pairs sont collectés les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois. Les usagers doivent s'inscrire préalablement auprès de la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie au 01 30 87 22 50 avant le mardi midi précédent chaque collecte. Ils peuvent aussi s'inscrire sur le site Internet de la Ville. Il n'y a pas de collecte en cas de 5^{ème} semaine.

www.saintgermainenlaye.fr : rubrique environnement/cadre de vie/collecte/déchets verts

(6) Les secteurs impairs sont collectés les 1^{er} et 3^{ème} lundis du mois, les secteurs pairs sont collectés les 2^{ème} et 4^{ème} lundis du mois. Les usagers doivent s'inscrire préalablement auprès de la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie au 01 30 87 22 50 avant le jeudi midi précédent chaque collecte. Ils peuvent aussi s'inscrire sur le site Internet de la Ville. Il n'y a pas de collecte en cas de 5^{ème} semaine.

www.saintgermainenlaye.fr : rubrique environnement/cadre de vie/collectes/encombrants.

• PERSPECTIVES 2010 •

La modification des véhicules de collecte va faire baisser le poids carbone de cette opération. L'ensemble des bennes destinées aux collectes en porte-à-porte va passer au GNV, celles-ci sont mises en service depuis le début 2010, petit à petit en fonction des éventuelles difficultés rencontrées (câble téléphonique à rehausser, élagage à réaliser, balcons ...).

Le tableau suivant permet de comparer les caractéristiques des bennes gasoil et GNV.

Tableau n° 7. : Caractéristiques des bennes gasoil et GNV

	Bennes Gasoil	Bennes GNV
Hauteur	3m80	4m10
Longueur	9m32	9m21
Largeur	2m50	2m55
Poids total autorisé en charge	26T450	26T250
Poids à vide	14T200	15T520
Charge utile	11T805	10T505
Diamètre de braquage	14m82	14m40

2.3.2 Organisation et consommations des collectes en apport volontaire (AV)

La collecte de ces déchets fait l'objet du lot n°4 d'un marché dont la société VEOLIA Propreté de Carrière-sous Poissy est le prestataire. Cette mission a été confiée de nouveau à cette agence lors du renouvellement du marché, qui a pris effet au 1er février 2009. L'implantation des différents points d'apport volontaire est présentée à l'Annexe n° 2.

Tableau n° 8. : Organisation de la collecte en apport volontaire

Collecte en apport volontaire	Mode de présentation	Densité	Fréquence de collecte	Kilomètres parcourus en 2009	Conso. estimée de gasoil en Litres	T.éq Co2
Verre	33 conteneurs de surface 8 conteneurs enterrés	1 colonne pour 1 050 habitants	C1	2 100	1 155	3
Journaux / magazines	2 conteneurs enterrés	Offre supplémentaire au PAP (Plate forme de Franz Liszt)				
Bouteilles et flaconnages plastique	2 conteneurs enterrés					
Emballages recyclables	10 conteneurs de surface (secteur 10 seulement)	1 colonne pour 60 habitants	C 0,5			

Remarque : Pour convertir les litres de gasoils consommés en T.éq. CO₂, le facteur d'émission (cf. partie 2.1) de la méthode Bilan Carbone® de l'ADEME a été utilisé soit : **2,95 kg éq. CO₂/ L.** Les résultats obtenus suivant ce facteur sont des ordres de grandeurs.

Le poids carbone 2009 des collectes en porte-à-porte et en apport volontaire est comparable à celui de 2008, extrait des résultats du Bilan Carbone « Patrimoine et Services ». Il était estimé à 180 T.

2.3.3 Tonnages des flux de déchets ménagers et assimilés

Pour mémoire, VEOLIA collecte en porte-à-porte les déchets suivants :

- ordures ménagères résiduelles + D.B.I.C + les déchets des marchés forains + déchets gens du voyage, nommés « déchets incinérables » dans le tableau suivant.
- le verre alimentaire
- les emballages recyclables du programme Eco-Emballages + JRM
- les encombrants
- les déchets verts
- les sapins de Noël

Le tableau suivant présente les tonnages collectés de chacun de ces flux. Pour présenter un état des lieux complet et les comparer aux ratios connus, ce tableau comporte aussi les quantités de verre alimentaire déposées par les usagers dans les points d'apport volontaire (cf. Partie 1.2.3) et collectées par VEOLIA.

Tableau n° 9. : Tonnage des déchets collectés par VEOLIA

Flux	Tonnages				Ratios (kg/hab) (pop : 43 207 hab)					
	2007	2008	2009	Δ	2009	2008		IDF 2008		
Déchets incinérables	13 150	12 809,96	12 543,38	- 2,08 %	291,30	296,48		324		
Verre	PAP	690,19	708,53	639,25	- 9,78 %	14,79				
	AV	204,65	215,63	237,37	+ 10,08 %	5,49				
	Total	894,84	924,16	876,62	- 5,14 %	20,28	53,83	21,38	57,25	21
Emballages + JRM	1 509,14	1 549,82	1 449,90	- 6,45 %	33,55	35,87		35		
TOTAL	15 553,98	15 283,94	14 869,99	- 2,71 %	345,13	353,73		380		
Encombrants	624,08	564,94	608,02	+ 7,63 %	14,07	13,07		25		
Déchets végétaux	430,96	405,54	400,44	- 1,26 %	9,27	9,38		17		
Sapins de Noël			6		Soit près de 1 500 sapins collectés (10 % des foyers ont participé)					

• SITUATION 2009 •

Les conséquences de la crise économique

Les tonnages des déchets destinés à être incinérés continuent de diminuer. Cependant, pour l'année 2009, ce phénomène doit être interprété différemment des autres années, avec précautions toutefois.

Depuis quelques années, ce tonnage diminuait alors même que celui des déchets recyclables (verre, emballages et JRM) augmentait. Cela pouvait s'expliquer par plusieurs phénomènes : amélioration du tri fait par les habitants, évolution des modes de consommations ...

En 2009, ce ne sont pas seulement les tonnages de déchets incinérables qui baissent mais aussi les quantités de déchets recyclables. Ce phénomène est constaté sur l'ensemble du territoire national, rapporté aussi bien par les exploitants des unités de traitement que par les collectivités. C'est sans doute une des conséquences directes de la crise économique. Les usagers ont modifié leurs habitudes de consommation. Le SYCTOM de la Ville de Paris a par exemple enregistré une baisse de 3% sur l'année 2009.

L'analyse des résultats saint-germanois pourra être affinée l'année prochaine, lorsque l'ensemble des résultats 2009 en Ile-de-France seront connus.

Les conséquences du changement de la fréquence de collecte du verre alimentaire

Les usagers ont eu un peu du mal à s'habituer aux nouvelles fréquences du verre. Les colonnes d'apport volontaire ont dans une certaine mesure pallié aux difficultés rencontrées.

La collecte des encombrants et des déchets verts

Pour la collecte des encombrants le ratio IDF n'est donné qu'à titre indicatif. En effet, le service n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire francilien. Assuré une fois par an sur des communes de la Grande Couronne, il est peut-être effectué plusieurs fois par semaine en zone plus dense. Les ratios sont ensuite extrêmement fluctuants. On peut juste observer que malgré la crise économique, le tonnage collecté est resté stable.

• PERSPECTIVES 2010 •

Perspectives 2010

Des actions de communication continueront d'être entreprises pour améliorer la qualité et la quantité de déchets triés. Des nouveaux points d'apport volontaire destinés à la collecte seront implantés, notamment rue du Vieil Abreuvoir, dans le cadre des nouveaux aménagements.

Objectifs du PREDMA et du Grenelle

Le Grenelle 1, dans son article 46, fixe en août 2009 comme objectif :

- **une baisse de 7%** de la production des déchets ménagers et assimilés d'ici 2014.
- augmenter le recyclage matière et organique afin d'orienter vers ces filières un taux de 35 % en 2012 et 45 % en 2015 de déchets ménagers et assimilés, ce taux étant porté à 75 % dès 2012 pour les déchets d'emballages ménagers et les déchets banals des entreprises hors bâtiment et travaux publics, agriculture, industries agro-alimentaires et activités spécifiques.
- diminuer les quantités incinérées de 15 %

Les objectifs du Plan Régional d'Élimination des Déchets adoptés en novembre 2009 pour 2019 :

- réduction des déchets de 50kg/hab. (voir [Annexe n° 3](#) pour le détail des mesures envisageables)
- objectif de captage du verre à 70 % d'ici 2014 et de 90 % d'ici 2019 du gisement total mis sur le marché. Soit atteindre respectivement des ratios estimés à 23,9 kg/hab/an et 30,3 kg/hab/an.
- pour les emballages, même objectif que le Grenelle, avec 75 % de recyclage, il faut que les refus de tri passent sous la barre des 20 % en 2014 et des 15 % en 2019.

• REPERES – RETOUR SUR L'ANNEE 2008 •

Les statistiques franciliennes 2008 sorties en mai 2010, permettent de faire un retour sur la production de déchets à Saint-Germain-en-Laye.

La production 2008 d'ordures ménagères résiduelles suit la tendance générale qui est à la baisse sur l'ensemble de l'Ile-de-France. Avec 296,48 kg/hab/an, elle se situe dans la moyenne de la Grande Couronne (298 kg/hab/an) mais supérieure à ce qui est produit dans les Yvelines (278 kg/hab/an).

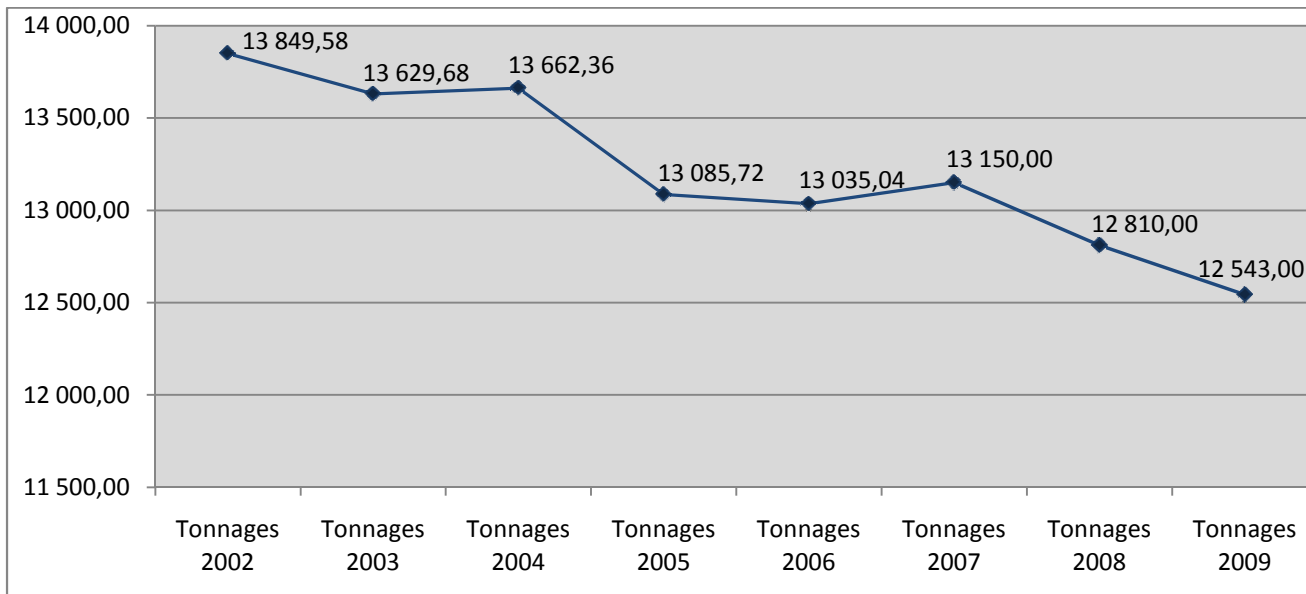
La production d'emballages recyclables se situe dans la moyenne francilienne. De plus, comme cela est le cas dans tous les départements de la Grande Couronne et dans les Hauts de Seine, celle-ci est en hausse. A noter cependant, que les ratios de Saint-Germain sont identiques à ceux de Paris (37kg/hab/an) mais inférieurs à ceux des Yvelines (42 kg/hab/an). Ce qui peut, comme pour les ordures ménagères résiduelles, notamment s'expliquer par la part importante de l'habitat collectif sur Saint-Germain-en-Laye.

La production de verre alimentaire se situe elle aussi dans la moyenne francilienne. Avec cependant une augmentation des quantités collectées (+3,27 %) deux fois supérieure à la moyenne francilienne (+1,5 %) entre les années 2007 et 2008.

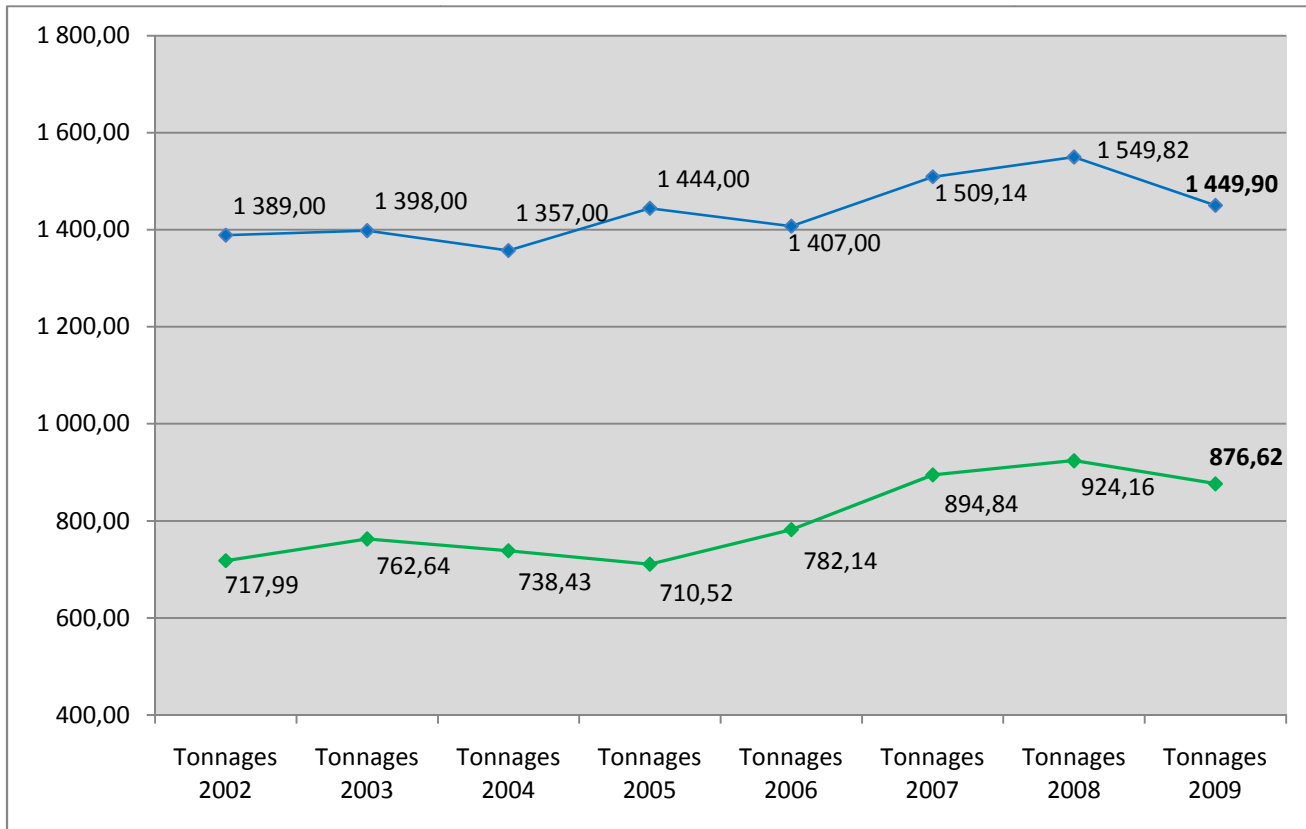
[Les chiffres cités sont issus du rapport « [Tableau de bord 2008 des déchets ménagers et assimilés](#) » – édité en mai 2010 par l'Observatoire Régional des Déchets d'Ile-de-France – téléchargeable sur www.ordif.fr]

EVOLUTION DES TONNAGES DE DECHETS COLLECTES EN PORTE A PORTE

Evolution des tonnages d'ordures ménagères collectés en porte à porte



Evolution des tonnages d'emballages recyclables collectés en porte à porte



— Emballages + JRM — Verre

2.3.4 Tonnages des déchets triés par le Centre de Tri

Les emballages et journaux-magazines collectés en porte à porte sont transportés sur le centre de tri du SIVaTRU (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et le Traitement des Résidus Urbains) situé à Triel Sur Seine.

Là, ils sont pesés et subissent un premier contrôle visuel destiné à vérifier qu'ils ne contiennent pas de déchets indésirables ou pouvant déclasser une partie du stock, voire la totalité. Ensuite, les emballages sont acheminés sur la chaîne de tri afin d'être séparés en fonction de leur type. Enfin, chaque matériau est conditionné en balles qui seront ensuite dirigées vers les filières de traitement.

Les tonnages triés par le centre de tri pour l'année 2009, sont présentés dans le tableau suivant. Il s'agit des tonnages pour lesquels une recette a été touchée par la Ville.

Tableau n° 10. : Tonnages des déchets en sortie du Centre de Tri

Matériaux	Tonnage 2007	Tonnage 2008	Tonnage 2009	Δ [08-09]	Ratios en kg/hab (pop : 43 207 hab. pour SGEL)			
					2009	2008	IDF 2008 (1)	
Verre	894,84	900,23	876,86	- 2,60 %	20,29		20,83	21
Papiers/Cartons	200,49	223,10	187,19	- 16,10 %	4,60	23,16	24,51	35
Tétra-briques	10,74	11,26	11,62	+ 3,20 %				
Journaux/Magazines	808,85	744,84	735,82	- 1,21 %				
Gros de magasin	33,23	54,34	33,97	- 37,49 %				
Acier	21,25	23,94	31,22	+ 30,41 %				
Aluminium	3,99	1,68	1,16	- 30,95 %	0,027	2,50	2,47	
PET Clair (2)	65,60	61,49	60,10	- 2,26 %	1,39			
PET Foncé (3)	5,42	10,35	10,05	- 2,90 %	0,23			
PEHD (4)	26,57	35,16	38,04	+ 8,19 %	0,88			
TONNAGE TOTAL de déchets recyclables (hors refus de tri)	2 070,98	2 055,13	1 986,03	- 3,36 %	Hors verre : 25,66	26,98	26,98	56
					45,95	47,81		
Refus de tri	307,08	252,05	309,32					
Taux du refus de tri	12,91 %	10,92 %	13,47 %					

(1) Les chiffres sont issus du rapport « Tableau de bord 2008 des déchets ménagers et assimilés » – édité en mai 2010 par l'Observatoire Régional des Déchets d'Ile-de-France – téléchargeable sur www.ordif.fr

(2) (3) (4) Il s'agit des différentes catégories de plastiques recyclables (cf. Partie 2.1)

Remarque :

Le total des déchets recyclables collectés en 2009 s'élève à 2 326,52 T (cf. Partie 2.3.3 / Tableau n° 9) or le total des déchets en sortie de chaîne de tri est de 2 295,35 T (cf. Partie 2.3.4 / Tableau n°10). Cette différence de tonnage s'explique par l'existence de stock de déchets non triés (pas encore passé sur la chaîne de tri) au centre de tri.

• SITUATION 2009 •

L'analyse de ces chiffres est à rapprocher de celle faite pour le tableau n°9 de la partie 2.3.3.

A noter cependant, que le taux de refus de tri en sortie de chaîne est en augmentation, ce qui peut s'expliquer par une baisse de l'attention sur le tri ou des erreurs de tri importantes en poids, comme des D3E.

• PERSPECTIVES •

Pour parvenir aux objectifs fixés dans par le Grenelle 1 (cf. **Partie 2.3.3**), le Grenelle 2 oriente les collectivités.

Ainsi dans son article 78, du projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale le 11 mai 2010, il est précisé qu'après l'article L. 541-15 du Code de l'Environnement, il est inséré un article L. 541-15-1 rédigé comme suit.

« *Art. L. 541-15-1.* – **Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir au plus tard le 1er janvier 2012 un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.**

« Ce programme doit faire l'objet d'un bilan annuel afin d'évaluer son impact sur l'évolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectés et traités.

« Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est mis à la disposition du public ainsi que les bilans annuels d'évaluation.

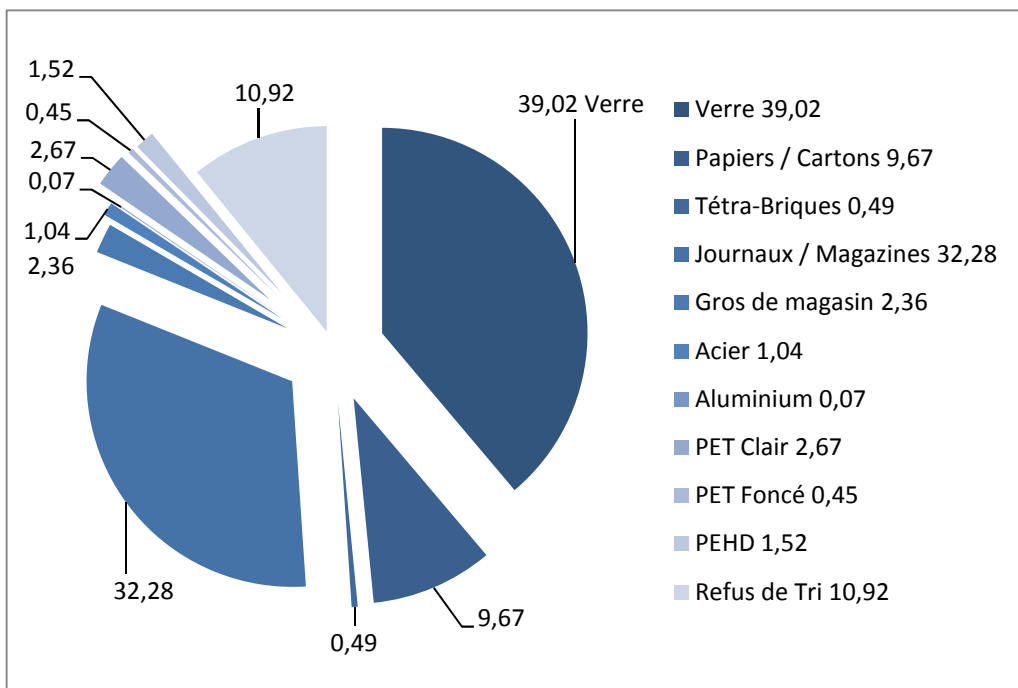
Ainsi la Ville de Saint-Germain-en-Laye :

- **s'engagera sur la voie d'un Plan local de prévention des déchets qui s'appuiera sur les lois Grenelles 1 et 2 et les objectifs et outils du PREDMA de la région Ile-de-France.**
- **continuera de communiquer sur les consignes de tri pour faire baisser le taux de refus de tri**
- **fera une nouvelle campagne de communication sur la collecte du verre**
- **lancement d'une campagne de communication sur le tri dans l'habitat collectif**

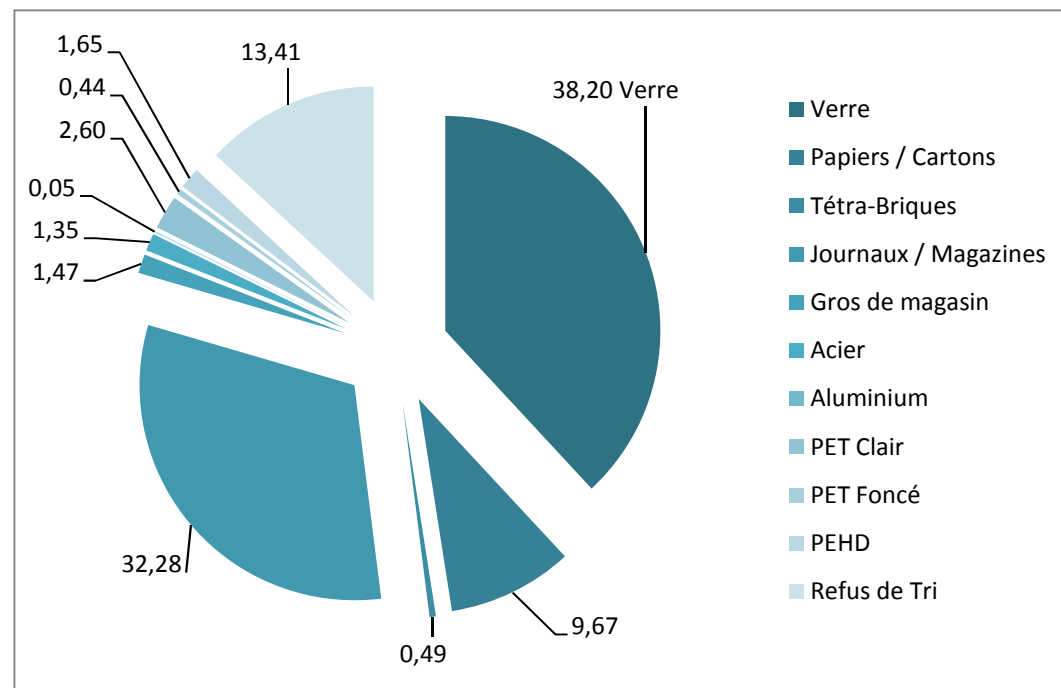
Répartition des emballages recyclables triés

Années	Tonnage TOTAL	Verre	Papiers Cartons	Tétra-Briques	Journaux Magazines	Gros de magasin	Acier	Aluminium	PET Clair	PET Foncé	PEHD	Refus de Tri
2008	2307,18	900,23	223,10	11,26	744,84	54,34	23,94	1,68	61,49	10,35	35,16	252,05
2009	2 295,35	876,86	187,19	11,62	735,82	33,97	31,22	1,16	60,10	10,05	38,04	309,32

Répartition des tonnages recyclables triés en 2008



Répartition des tonnages recyclables triés en 2009



NB : Impression en niveaux de gris : La légende se déroule sur le graphique dans un sens horaire.

2.4 La collecte des déchets déposés à la déchetterie

La déchetterie est située rue Bastiat à côté du Centre Technique Municipal. Elle est réservée aux Saint-Germanoises ainsi qu'aux habitants de quatre communes voisines (Aigremont, Chambourcy, Fourqueux et Mareil-Marly) ayant signé une convention avec Saint-Germain-en-Laye. La déchetterie a donc un potentiel de 58 010 habitants (recensement de 2006).

Tableau n° 11. : Horaires d'ouverture de la déchetterie

	Mardi, mercredi, jeudi et vendredi	Samedi	Dimanche
d'avril à septembre	- de 12h30 à 18h30	- de 09h00 à 13h00 - de 15h00 à 19h00	- de 15h00 à 19h00
d'octobre à mars	- de 12h30 à 17h30	- de 09h00 à 13h00 - de 15h00 à 18h00	- de 14h30 à 17h30

Les professionnels n'étant pas autorisés à venir déposer leurs déchets d'activité, les usagers doivent présenter un justificatif de domicile au gardien accompagné d'une pièce d'identité.

Le gardien de la déchetterie est remplacé le dernier dimanche de chaque mois ainsi que pendant ses congés annuels par un agent de la société ATS.

• PERSPECTIVES 2010 •

Au mois de mars 2010, les marchés de « location, rotation des bennes de la déchetterie et traitements des déchets collectes » et « gardiennage du site » sont arrivés à échéance.

En 2009, ce sont respectivement les entreprises PICHETA et ATS qui sont titulaires de ces deux marchés.

2.4.1 Catégories et modalités d'évacuation des déchets acceptés

2.4.1.1 Les déchets acceptés en continu

Tableau n° 12. : Déchets acceptés à la déchetterie en continu

Déchets acceptés	Type de contenant	Société assurant la collecte
Verre	Colonne aérienne de 3m ³	VEOLIA Propreté dans le cadre d'un marché conclu avec la Ville (les tonnages ne sont pas individualisés – 1 collecte par quinzaine en moyenne)
Flacons en plastique	3 x 500 L	
Papiers/cartons	5 bennes de 20m ³	PICHETA dans le cadre d'un marché conclu avec la Ville
Déchets verts		
Bois		
Ferrailles		
Encombrants		
Gravats	1 bennes de 7 m ³	
Textiles usagés	2 bornes	ECOTEXTILE sans frais pour la Ville
D.E.E.E	- Bacs grillagés pour le PAM et les écrans - Stockage au sol pour le gros électroménager et les réfrigérateurs	ECOLOGIC les vendredis des semaines paires sans frais pour la Ville convention signée avec le SIDRU
Piles	Pré-collecte dans différents points de la Ville + 2 fûts à la déchetterie	COREPILE sans frais pour la Ville
Aérosols :	1 bac	PICHETA dans le cadre d'un marché conclu avec la Ville
Batteries automobiles	2 bacs	
Huile de vidange automobile	1 bac mis en place par PICHETA	S.R.R.H.U. Repreneur agréé par la Préfecture des Yvelines sans frais pour la ville
Bouchons en plastique	Sacs en plastique stockés dans un local	Evacuation sur demande auprès de l'association « Les Clayes handisport »
Lampes usagées	Cartons agréés	La Ville apporte les cartons pleins à la déchetterie de Conflans. Ils sont ensuite collectés par l'eco-organisme agréé RECYLUM sans frais pour la Ville

Remarque : Il avait été envisagé de mettre en place une collecte des huiles usagées alimentaires. Cependant, les offres présentées par les prestataires potentiels présentaient des coûts trop importants.

2.4.1.2 Cas particulier des déchets toxiques ménagers

Cette collecte concerne tous les déchets toxiques issus des ménages au sens de la loi du 13 juillet 1992 **SAUF** :

- les huiles de moteur
- les piles
- les batteries
- les tubes fluorescents
- les aérosols

qui font l'objet d'un ramassage particulier décrit dans le tableau ci-dessus.

A titre d'exemple, les déchets collectés sont les peintures et colorants, les laques et vernis, les solvants, les engrais pour végétaux, les produits d'entretien, les colles et adhésifs, les produits de nettoyage pour tapis et tissus, les insecticides. Les radiographies, les thermomètres au mercure ainsi que les fixateurs et révélateurs photographiques sont aussi concernés par cette collecte.

Tableau n° 13. : Organisation de la collecte des déchets toxiques des ménages

Flux collecté	Mode de collecte	Fréquence	Société assurant la collecte
Déchets toxiques ménagers	1 camionnette	10 fois par an, le mercredi, à la déchetterie, de 13h30 à 17h30	SEPUR dans le cadre d'un marché conclu avec la Ville jusqu'en avril puis TRIADIS

2.4.1.3 Cas particulier des bouteilles de gaz vides

Des bouteilles de gaz vides et des extincteurs sont parfois déposés par les usagers à la déchetterie alors que celle-ci n'est pas conçue pour les accueillir. La Ville de Saint-Germain-en-Laye doit parfois, procéder à l'enlèvement pour traitement de ces déchets.

Tableau n° 14. : Nombre de collectes des bouteilles de gaz et des extincteurs

Flux	2007	2008	2009
Bouteilles de gaz et extincteurs	1	0	1

• PERSPECTIVES 2010 •

Normalement, chaque bouteille est consignée et reste la propriété de la marque qu'elle porte. Dans les faits, les usagers n'ont plus en leur possession le bon de consignation de leur bouteille au moment où ils souhaiteraient s'en débarrasser. De plus, la Fédération des entreprises du recyclage constate que le passage du montant des consignés de près de 25 euros à moins de 5 aujourd'hui a pour conséquence un abandon de plus en plus fréquent de ces bouteilles en déchetterie par des particuliers.

Ce gisement est par ailleurs en pleine croissance suite à la mise sur le marché de nouveaux modèles, plus pratiques, légers et compacts.

Pour l'instant, la réglementation ne précise pas les conditions de reprise et de soutien de ce gisement. Le Grenelle II précise cependant le Code de l'Environnement en ces termes : « Art. L. 541-10-7. – Toute personne physique ou morale qui met sur le marché national des bouteilles de gaz destinées à un usage individuel les assortit d'une consigne ou d'un système équivalent favorisant leur réutilisation et prend en charge la gestion des déchets issus de ces bouteilles. »

Un décret précisera les conditions d'application de cet article qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

2.4.2 Tonnages des déchets acceptés à la déchetterie

2.4.2.1 Les déchets acceptés en continu

Tableau n° 15. : Tonnages des déchets déposés à la déchetterie en continu

Matériaux	Tonnages 2007	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Δ [2008-2009]
Papiers et cartons	157,000	142,100	142,930	+ 0,58 %
Déchets végétaux	522,460	572,240	570,820	- 0,25 %
Bois	312,530	350,18	330,160	- 5,72 %
Ferraille	99,720	89,210	89,700	+ 0,55 %
Objets encombrants	754,260	759,370	699,680	- 7,86 %
Gravats	874,910	895,430	850,430	- 5,03 %
D.E.E.E	10,557 de sept 2007 à déc 2007	34,798	34,979	+ 0,52 %
Piles	0,847	1,799	1,859	+ 3,34 %
Aérosols	0,810	0,850	0,610	- 28,24 %
Batteries	1,450	1,200	1,000	- 16,67 %
Huiles de vidange	2,730	2,340	2,070	- 11,54 %
TOTAL	2 751,27	2 868,67	2 724,24	- 5,03 %

• SITUATION 2009 •

On peut observer une nette diminution des apports.

Bois, encombrants et gravats : Ce sont les déchets les plus impactant de cette baisse des tonnages. Cela peut être dû aux effets de la crise économique décrits précédemment. Ces trois déchets étant des bons indicateurs de la consommation des ménages. Cela est surtout dû aux efforts du gardien pour contrôler l'accès à la déchetterie, en veillant à écarter au maximum les professionnels qui se présentent.

D.E.E.E. : La stabilité des tonnages s'explique par « la récupération sauvage » effectuée la nuit sur le site de la déchetterie.

• PERSPECTIVES 2010 •

L'accès à la déchetterie est contrôlé par le gardien qui demande un justificatif de domicile aux visiteurs. Pour aider le gardien dans sa tâche, l'installation d'un portique est prévue au cours du premier trimestre 2010.

La limitation en hauteur (à 1m90) des véhicules se présentant sur le site, permettra de lutter encore plus efficacement contre l'accès des professionnels. La collectivité ne devant pas payer pour le traitement des déchets d'une activité professionnelle. La progression de certains tonnages, comme ceux des gravats, devraient ainsi continuer de diminuer.

2.4.2.2 Cas particulier des déchets toxiques des ménages

Tableau n° 16. : Tonnages des déchets toxiques des ménages

	Tonnage 2007	Tonnage 2008	Tonnage 2009	Δ [2008/2009]	Ratios de production 2009 (kg/hab)	Données Ile-de- France 2006 (kg/hab)
Déchets toxiques des ménages	12,077	9,31	12,34	+ 32,55 %	0,21	0,2

Remarques : En 2009, les apports de déchets toxiques ont augmentés pour dépasser leur niveau de 2007. Des collectes supplémentaires ont été organisées durant l'été pour répondre à la forte demande des usagers. Les quantités collectées réduisent d'autant la toxicité des déchets ménagers envoyés en incinération, ce qui va dans le sens du PREDMA et du Grenelle.

2.5 Le cas particulier des textiles usagés

Cette collecte n'a pas seulement lieu à la déchetterie. Deux sociétés se partagent la collecte des textiles usagers sur la Ville : EBS Le Relais et Ecotextile. Les points d'apport volontaire situés sur le domaine privé sont collectés par EBS Le Relais alors que ceux présents sur le domaine public sont gérés par ECOTEXTILE.

Depuis le 1er janvier 2007, l'article L. 541-10-3 du code de l'environnement contraint toutes les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché des produits textiles d'habillement, des chaussures et du linge de maison neufs à contribuer au recyclage et au traitement des déchets issus de ces produits.

Le décret n°2008-602 du 25 juin 2008 vient compléter cet article en précisant les conditions d'agrément des organismes prenant en charge la gestion des textiles usagés.

Le 17 mars 2009, l'éco-organisme Eco TLC est officiellement agréé par les ministères de l'environnement et de l'industrie pour une période de six ans. A partir d'un ratio d'équipement de 1 conteneur pour 2000 habitants, les collectivités sont soutenues pour leurs efforts de communication.



(Crédits : ECOTEXTILE)

Tableau n° 17. : Organisation de la collecte des textiles usagers

Collecte en apport volontaire		Points d'apport volontaire	Fréquence
Textiles usagés	EBS - Le Relais sans frais pour la ville	Le clavecin – Bel-Air	A chaque fois que cela est nécessaire, tournée optimisée par logiciel métier
		Rue St léger	
		Rue Sainte Radegonde	
		Rue Vidal	
		Village d'Hennemont	
	ECOTEXTILE sans frais pour la ville	Rue Saint-Fiacre	
		Rue du Président Roosevelt	
		Déchetterie (2)	

Le tableau ci-dessous présente les évolutions de tonnages collectés depuis 2007.

Tableau n° 18. : Tonnages des textiles usagés collectés

Flux		Tonnage 2007	Tonnage 2008	Tonnage 2009	Δ [2008/2009]	Ratio de production 2009 (kg/hab)
Textiles usagers	EBS Le Relais	44,80	32,60	26,093	2,76 %	1,80
	ECOTEXTILE	23,30	43,15	51,75		
TOTAL		68,10	75,75	77,843		

Repère : Pour information, source ADEME : un français génère 10-12 kg par an de textiles. Ce qui fait un gisement théorique moyen de 475 tonnes (sur la base de 43 207 habitants).

2.6 La gestion des déchets in situ : le compostage individuel

En novembre 2009, une vingtaine de foyers saint-germanoïse se sont portés volontaires pour se lancer dans le compostage de leurs déchets de cuisine et de jardin.

Au cours d'une matinée d'information animée par la Direction de l'Environnement ils se sont vus remettre un composteur (en bois ou en plastique recyclé), un bio seau (permettant de collecter les déchets de cuisine) ainsi qu'un aérateur.

Le Maître Composteur s'est ensuite rendu à leur domicile pour donner des conseils d'installation.

• PERSPECTIVES •

Dès le printemps, le Maître Composteur de la Ville s'est rendu de nouveau au domicile des usagers testeurs, pour les accompagner dans leur démarche.

Un bilan va être fait, si il s'avère positif, cette opération pourra ensuite être étendue aux saint-germanoïse qui seraient volontaires.

A noter que le compostage fait partie intégrante des pistes données par le Grenelle et le PREDMA dans le dispositif de prévention des déchets.



Photo n°1 : Modèles des composteurs proposés aux foyers testeurs (crédits : Beauvais Diffusion)

2.7 La collecte des déchets issus des activités de la Ville

2.7.1 Types de déchets collectés

Il s'agit des déchets qui ne sont pas produits par les ménages mais qui sont cependant pris en charge par la collectivité. Ils sont collectés en régie et/ou par des prestataires privés et déposés dans des bennes de 20m³ sur les quais d'un site dit « la préfourrière », jouxtant le C.T.M., rue Frédéric Bastiat. Ces bennes sont ensuite évacuées pour traitement par l'entreprise PICHETA.

Tableau n° 19. : Catégories des déchets non produits par les ménages mais gérés par la Ville.

Type de déchets	Détails
Déchets de voirie	Ils proviennent de la voirie municipale. Ils sont issus du nettoyage des rues, de l'enlèvement des dépôts sauvages, du vidage des corbeilles ... par les sociétés DERICHEBOURG, COVED et par la régie municipale.
Déchets espaces verts municipaux	Ils proviennent de l'entretien des jardins, parcs municipaux (des tailles d'arbres, feuilles mortes ...) par le service « espaces verts »
Déchets des espaces verts du stade	Ce sont les tontes du stade
Déchets banals du stade	Ce sont les déchets issus des manifestations au stade.
Déchets du C.T.M.	Ce sont les déchets de travaux entrepris en régie municipale dans les bâtiments municipaux.
Déchets du nouveau cimetière	Déchets divers
Déchets sur site ponctuels (brocante, travaux ...)	

Remarques : Les ampoules de la voirie ainsi que le matériel informatique en fin de vie sont apportés à la déchetterie et intègrent les filières dédiées.

2.7.2 Tonnage des déchets collectés

Tableau n° 20. : Tonnages des déchets non produits par les ménages mais gérés par la Ville

Type de déchets	Tonnages 2008	Tonnages 2009
Déchets de voirie	1 026,40	1 102,80
Déchets espaces verts municipaux	393,82	141,72
Déchets des espaces verts du stade	32,09	45,17
Déchets banals du stade	42,60	45,74
Déchets du C.T.M.	27,70	9,54
Déchets du nouveau cimetière	80,66	140,98
Déchets sur autres sites	14,45	48,05
TOTAL	1 573,99 T	1 534 T

• SITUATION 2009 •

L'augmentation des tonnages de la catégorie « Déchets autres sites » est due à la mise en place d'une benne à la Clé, pendant la durée des travaux.

A partir de 2009, les déchets du C.T.M. étaient directement déposés à la préfourrière, ce qui explique la diminution de ce tonnage (ils sont inclus dans déchets de voirie).

3. INDICATEURS TECHNIQUES DU TRAITEMENT DES DECHETS

3.1 Le traitement des déchets ménagers et assimilés (hors déchetterie)

3.1.1 Traitement des déchets ménagers et assimilés (PAP + AV)

Tableau n° 21. : Mode de traitement des déchets collectés (PAP + verre en AV)

Flux	Localisation de l'unité de (pré) traitement	Nature du traitement	Rappel des tonnages		Répartition des modes de traitement
			2008	2009	
Ordures Ménagères et déchets assimilés incinérables	Usine AZALYS à Carrières /s Poissy	Incinération avec : - valorisation énergétique - valorisation matière des mâchefers	12 809,96	12 543,38	79 %
Verre	Centre de Tri de Triel s/ Seine	Tri puis revente à <u>Saint-Gobain Emballage</u> pour une valorisation matière à l'usine de Vauxtrot (60)	924,16	876,62	14,65 %
Emballages + JRM	Centre de Tri de Triel s/ Seine (78)	Tri puis revente aux repreneurs pour une valorisation matière des matériaux triés. <i>(détails tableau suivant)</i>	1 549,82	1 449,90	
Objet encombrants	Centres d'accueil de Pierrelaye et Gennevilliers	Centre d'enfouissement technique de classe 2	564,94	608,02	3,83 %
Déchets végétaux	Végetterie Vert Compost à Epiais-Rhus Val d'Oise	Transformation en compost végétal	405,54	400,44	2,52 %
TOTAL			16 254,42	15 878,36	100

• REPERES – EMISSION DE CO₂ D'AZALYS •

Les émissions d'Azalys en 2008 étaient de 111 588 T éq. CO₂

En 2009, elles sont de 114 328 T éq. CO₂

sachant que :

53% (60 594 tonnes) sont d'origine "biomasse"

47% (53 734 tonnes) sont d'origine "non biomasse" donc impactent l'environnement

3.1.2 Détails des filières de valorisation des déchets en sortie de centre de tri

Tableau n° 22. : Modes de traitements des déchets recyclables

Matériaux	Repreneurs	Usine de recyclage
Papiers/Cartons	Reprise par SITA Ile-de-France	Donnée confidentielle inscrite dans la cadre du barème D, seul Eco-Emballages possède l'information.
Journaux/Magasines	Reprise par UPM Kymmene France	Papeterie à la Chapelle d'Arblay (76)
Gros de magasin	Cédé dans le cadre du marché de tri, propriété du SIVATRU	Donnée confidentielle inscrite dans la cadre du barème D, seul Eco-Emballages possède l'information
Tétra-briques	Cédé dans le cadre du marché de tri, propriété du SIVATRU	Donnée confidentielle inscrite dans la cadre du barème D, seul Eco-Emballages possède l'information
Acier	Reprise par SITA Ile-de-France	Donnée confidentielle inscrite dans la cadre du barème D, seul Eco-Emballages possède l'information
Aluminium	Reprise par Cornec SA VALOM	Usine de Lagny sur Marne (77)
PET Clair	Reprise par PAPREC-Plastique	Donnée confidentielle inscrite dans la cadre du barème D, seul Eco-Emballages possède l'information
PET Foncé		
PEHD		

3.2 Traitement des déchets collectés à la déchetterie

Depuis avril 2007, les déchets sont transportés à PIERRELAY (95) (Société PICHETA). Après tri, les déchets sont ensuite acheminés vers des filières de valorisation matière ou de traitement.

3.2.1 Traitement des déchets acceptés en continu

Tableau n° 23. : Modes de traitement des déchets collectés à la déchetterie

Matériaux	Mode de traitement	Lieu de traitement
Papiers et cartons	Valorisation matière	Usine de Gennevilliers (92)
Déchets végétaux	Compostage	S.E.V. à Montesson (78)
Bois	Valorisation matière	Nanterre et Gennevilliers (92)
Ferraille	Valorisation matière	Usine de Gennevilliers (92)
Objets encombrants	Valorisation matière pour une fraction	Usine de Gennevilliers (92)
Gravats	Enfouissement	C.E.T. de classe 3 à Arnouville-les-Mantes (78)
D.E.E.E	Valorisations matière et énergétique	
Piles	Valorisation matière après tri	Usines de traitement réparties sur le territoire en fonction du type de pile.
Aérosols		Nanterre (92)
Batteries		
Huiles de vidange	Valorisations matière et énergétique	S.R.R.H.U.à Asnières (92)

3.2.2 Cas particulier des déchets toxiques des ménages

Ils sont d'être traités dans des centres spécialisés. A ce titre, ils sont dirigés soit vers LABO-SERVICES à Triel-sur-Seine (78) ou à la SARP à Limay (78)

3.2.3 Cas particulier des textiles usagers

Les textiles usagés collectés par les sociétés EBS-Le Relais et ECOTEXTILE sont d'abord triés puis dirigés vers 3 filières différentes de valorisation ou de réemploi.

- les textiles en bon état sont réemployés et destinés à la vente aux distributeurs en détail en France et à l'export dans le monde entier (US, Afrique, Japon, Europe, ...).
- les textiles de qualité moindre sont valorisés soit en chiffon d'essuyage (destiné à la vente à tous types d'industries qui ont besoin de chiffon principalement en France et en Europe), soit en effilochage (destiné à la vente en France, en Inde et aux pays du Maghreb).

Ainsi, le gisement de textile est à 55 % réemployé, 27,41% recyclé et seul 16,37 % est refusé.

Remarque : En détournant ce gisement de l'incinération (77,843 tonnes pour 2009), la Ville de Saint-Germain-en-Laye fait des économies de coût de traitement et d'émission de GES.

Tableau n° 24. : Estimation des économies de traitement réalisées grâce à la collecte des textiles usagers

Flux		Economie 2008 (coût de 89,675 € TTC /T)	Economie 2009 (coût de 93,895 € TTC /T)*
Textiles usagers	EBS - Le Relais	6 792,88 €	7 309,06 €
	ECOTEXTILE		

* Il n'est pas tenu compte de la TGAP dans ce coût de traitement à la tonne.

3.2.4 Cas particulier des bouteilles de gaz et extincteurs

Les gaz sont extraits et traités dans des installations agréées à cet effet. Sous toutes ses formes, le contenu est détruit de trois manières

- soit thermiquement pour les gaz non dangereux
- soit par « barbotage » pour inertage.
- soit chimiquement.

Les bouteilles ainsi vidées, un démontage des têtes est effectué pour détoxification du contenant. Saturation est faite à l'intérieur du corps par introduction d'azote ou de liquide aqueux. Après passage sous presse, ces dernières sont envoyées en aciérie pour être de nouveau fondues et réemployées comme matière première pour la confection de nouvelles bouteilles de gaz par exemple.

Les extincteurs sont traités de manière identique avec traitement spécifique des caoutchoucs, plastiques, eaux additives et poudres d'extinction.

3.3 Mode de traitement des déchets non produits par les ménages

Tableau n° 25. : Modes de traitement des déchets produits par la collectivité

Type de déchets	Nature du traitement	Unité de traitement
Déchets de voirie + Déchets banals du stade + Déchets du C.T.M. + Déchets du nouveau cimetière + Déchets d'événements ponctuels	Enfouissement + Valorisation matière	Mise en CET classe 2 pour déchets banals A Arnouville-les-Mantes (78) + Récupération des gravats pour les travaux routiers
Déchets espaces verts municipaux + Déchets des espaces verts du stade	Compostage	S.E.V. à MONTESSON (78)
Déchets des Gens du Voyage	Incinération avec valorisation matière et récupération d'énergie par E.D.F.	Usine AZALYS à Carrière /s Poissy (78)

4. INDICATEURS TECHNIQUES DES FLUX DE DECHETS PARTICULIERS

4.1 La gestion des déchets des infirmiers

Les déchets médicaux des infirmières sont collectés par la Société PRIMORDIAL. Le contrat signé par la Ville et cette société prévoit la fourniture des conteneurs adaptés, l'enlèvement, le transport et l'incinération des déchets piquants, coupants, tranchants produits par les infirmiers(es) du secteur libéral dont le cabinet est situé sur la commune de Saint-Germain-en-Laye. 9 cabinets d'infirmiers(ères) représentant 21 praticiens(nes) sont concernés.

Tableau n° 26. : Volume des déchets des infirmiers collectés en 2008

Année	Nombre de collectes	Volumes collectés (en Litre)	Coût de la collecte et du traitement
2008	1 collecte par mois	761,70	4 188,91 €
2009		907,20	4 345 €

4.2 La gestion des déchets issus de la Fête des Loges

La collecte des déchets issus de la Fête des Loges fait l'objet du lot n° 3 du marché de collecte et d'évacuation des déchets de la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

Suite au renouvellement du marché de collecte, c'est la société SITA qui en est la titulaire pour l'année 2009.

4.2.1 Collecte des déchets

Dès l'arrivée des premiers forains sur le site (à la mi-juin), la société SITA est chargée de collecter :

- les conteneurs du restaurant « la Rôtisserie des Loges » et ceux de « la Maison d'Education de la Légion d'honneur »
- les conteneurs de la Fêtes des Loges (50 bacs de 770 L et 60 bacs de 120 Litres)

et ce, tous les jours avant 11h00.

4.2.2 Tonnages et traitement des déchets

Tableau n° 27. : Tonnages des déchets issus de la Fête des Loges

Flux	Tonnage 2007	Tonnage 2008	Tonnage 2009
Tonnage des déchets issus de la Fête des Loges	159,82	156,33	160,24

Les déchets collectés sont ensuite envoyés à l'usine d'Incinération d'Azalys.

4.3 Les déchets produits par les Gens du Voyage

Les déchets produits par les Gens du Voyage pendant leur période d'occupation, sont gérés par la Ville. Des bennes de 10 ou 20 m³ sont mis en place et vidées aussi souvent que nécessaire. Ces déchets assimilables à des déchets ménagers sont ensuite envoyés à l'incinération par le collecteur, la société PICHETA.

Tableau n° 28. : Coûts des déchets produits par les Gens du Voyage

	Coût 2007	Coût 2008	Coût 2009
Déchets produits par les Gens du Voyage	3 577,26 €	7 172,62 €	8 199,89 €

Remarques : Les déchets collectés sont évacués vers AZALYS. Les tonnages sont inclus dans les tonnages des ordures ménagères envoyés en incinération, présentés dans les chapitres précédents. Ainsi, les coûts présentés sont seulement ceux de location et de rotation des bennes mis à leur disposition.

5. INDICATEURS TECHNIQUES DE LA GESTION DES DECHETS DES PROFESSIONNELS

5.1 Modalité de gestion des déchets

Ces déchets ne font pas l'objet d'une collecte séparée. Ils sont collectés en même temps que les déchets de ménages et subissent le même traitement.

Cependant pour les déchets professionnels assimilables aux déchets ménagers, la loi du 15 juillet 1975 a institué le principe d'une redevance spéciale en complément de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.). La loi du 13 juillet 1992 l'a rendue obligatoire à compter du 1^{er} janvier 1993

5.2 Modalité d'application de la redevance spéciale

Cette mesure s'applique aux producteurs qui bénéficient du service municipal. Ceux qui ne le souhaitent pas, peuvent faire appel à un collecteur privé avec qui ils établiront un contrat. Ils sont tenus dans ce cas, d'en informer la ville par écrit.

A Saint-Germain, la redevance a été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 6 novembre 1986. La gestion de cette activité était alors déléguée au collecteur (ONYX), et ce, jusqu'au 1^{er} janvier 2000. A compter de cette date, la ville en a repris la gestion (délibération du 10 novembre 1999).

La législation prévoit que chaque collectivité en charge de la collecte et du traitement des déchets des professionnels, définisse elle même les modalités d'application de la redevance. D'une manière générale, l'ensemble des opérations liées aux déchets est précisé dans l'arrêté municipal du 27 novembre 2002.

Pour sa mise en œuvre, la redevance fait l'objet d'un contrat qui formalise les conditions entre la ville et l'utilisateur. A Saint-Germain, comme dans de nombreuses collectivités, pour tenir compte de la T.E.O.M., la ville prend à sa charge les 240 premiers litres à chaque collecte dès lors que la totalité des déchets est traitée en service municipal, et dans ce cas seulement. La facturation intervient à partir du 241^{ème} litre. En cas de production inférieure à ce volume, il est établi un contrat avec redevance nulle. Le recouvrement est assuré par la Trésorerie Principale, au moyen d'une facture trimestrielle

5.2.1 Facturation de la redevance spéciale

La Ville a mis en place 3 tarifs qui prennent en compte :

- Secteur d'appartenance
- Mise à disposition de bac(s) lorsque les locaux le permettent
- Mise à disposition de la benne et du personnel pour la collecte
- Fréquences de collectes
- Traitement à l'usine AZALYS et, dans certains cas, au centre de tri.

Ces tarifs sont révisés annuellement par délibération du Conseil Municipal.

Tableau n° 29. : Tarifs appliqués en 2008 et 2009

Année	Prix T.T.C. au litre		
	Centre Ville	Secteurs Extérieurs	S.I.A.A.P
2008	3,40	2,97	1,48
2009	3,48	3,04	1,51

5.2.2 Evolution des recettes

Tableau n° 30. : Evolution des recettes D.B.I.C.

	Nombre de professionnels facturés	Nombre de professionnels non facturés	Recettes
2007	336	249	1 011 685,08 €
2008	332	236	1 013 824,88 €
2009	338	251	1 044 086,63 €

. L'année 2009 confirme les prévisions de légère hausse faites l'année précédente.

6. BILAN FINANCIER DE LA GESTION DES DECHETS

6.1 Bilan des dépenses

6.1.1 Dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets gérés par la Ville

Tableau n° 31. : Bilan des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets gérés par la Ville

Prestations	Coût 2008	Coût 2009	Δ	Coût par habitant en 2009
Collecte et évacuation des déchets PAP ⁽¹⁾	1 293 514,70 €	1 373 452,35 €	+ 6,18 %	31,78 €
Collecte et évacuation des déchets PAV ⁽²⁾	15 000,37 €	17 471,47 €	+ 16,47 %	0,40 €
Location et maintenance des bacs pour la collecte des ordures ménagères	145 276,83 €	149 131,08 €	+ 2,65 %	3,45 €
Achat de sacs riverains (11 000 sacs en 2007, 12 000 en 2008)	1 871,79 €	0 €	-	0 €
Location et maintenance des bacs roulants de collecte sélective	68 212,20 €	72 798,57 €	+ 6,72 %	1,68 €
Achat de sacs de pré-collecte	10 405,20 €	358,80 €	- 96,55 %	0,008 €
Achat des sacs spéciaux en papier biodégradable pour le stockage des déchets végétaux (59 725 en 2008, 79 075 en 2009)	19 155,62 €	23 808,77 €	24,29 %	0,55 €
Collecte des déchets toxiques des ménages	2 901,25 €	6 050,43 €	108,55%	0,14 €
Location des bennes et évacuation des déchets apportés à la déchetterie par les usagers	148 919,26 €	145 025,59 €	- 2,61 %	3,35 €
Gardiennage de la déchetterie	5 732,94 €	3 865,41 €	- 32,58 %	0,09 €
Location des bennes et évacuation des déchets des services municipaux ⁽²⁾	108 840,73 €	109 093,90 €	+ 0,23 %	2,52 €
SOUS-TOTAL TTC (Collecte, location et achat de matériel)	1 819 830,89 €	1 895 005,94 €	+ 4,12 %	43,86 €
Traitement des ordures ménagères et D.B.I.C.	1 148 733,16 €	1 152 090,56 €	+ 0,29 %	26,66 €
Tri des déchets ménagers recyclables ⁽³⁾	309 825,14 €	296 412,28 €	- 4,33 %	6,86 €
Traitement des objets encombrants ⁽⁴⁾	46 706,59 €	54 598,39 €	+ 16,90 %	1,26 €
Traitement des déchets verts collectés en porte à porte	12 474,49 €	12 561,55 €	+ 0,70 %	0,29 €
Traitement des déchets issus de la déchetterie	118 148,30 €	112 296,09 €	- 4,95 %	2,60 €
Traitement des déchets toxiques ménagers	13 908,40 €	9 690,55 €	- 30,33 %	0,22 €
Traitement des déchets issus des services municipaux	124 510,82 €	128 165,86 €	+ 6,90 %	2,96 €
Traitement des bouteilles de gaz	0 €	1 185,24 €	+ 100 %	0,02 €
SOUS-TOTAL TTC (Traitement)	1 774 306,90 €	1 767 000,52 €	- 0,41 %	40,89 €
TOTAL	3 594 137,79 €	3 662 002,46 €	+ 1,89 %	84,75 € (83,18 € en 2008)

Remarques :

- (1) Ce coût comprend les collectes en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés, encombrants, végétaux emballages recyclables (telles que décrites dans le chapitre 2.3.1) et le nettoyage du local à déchets de la place Saint-Pierre.
- (2) Ce coût comprend la collecte de toutes les colonnes aériennes et enterrées destinées au verre alimentaire et aux emballages recyclables.
- (2) Ce coût comprend la location des bennes et le transport des déchets divers du C.T.M., de la Voirie, du nouveau cimetière, du stade et des déchets végétaux issus des espaces verts municipaux et du stade ainsi que les manifestations telles que les brocantes organisées par les associations ou la ville.
- (3) Ce coût comprend plusieurs éléments :
- Il comprend une part systématique constituée :
- du coût C1 du tri, du conditionnement et du rechargement des emballages et JRM
 - du coût C2 du stockage, du conditionnement et du rechargement du verre
- ainsi qu'une part éventuelle constituée :
- du coût C3 du rechargement, et l'évacuation vers le centre de traitement, des bennes non-conformes contenant des emballages
 - du coût C4 du rechargement, et l'évacuation vers le centre de traitement des bennes non-conformes contenant du verre

A partir de septembre 2009, date d'entrée en vigueur du nouveau marché passé entre le SIDRU et VEOLIA, conformément à la réglementation, une TGAP est appliquée sur le refus de tri. On entend par refus de tri, les déchets qui se retrouvent en sortie de chaîne de tri, c'est-à-dire des déchets résultant d'erreur de tri des usagers, ainsi que la totalité des déchets d'une benne déclassée.

Le coût du tri des déchets ménagers recyclables comprend donc une quote-part de TGAP. Celle-ci n'est pas fixe, elle est fonction de la quantité de refus de tri, elle varie donc chaque mois.

Quote-Part TGAP

=

(TGAP + Taxe communale à la tonne de refus incinérés) x Taux de refus de tri

Pour 2009 : TGAP = 2€ et Taxe communale = 0€

Cette quote-part s'applique à C1 et C3. Pour C3, le taux de refus est de 100 %

- (4) La forte augmentation des coûts relatifs au traitement des encombrants n'est pas uniquement dû à la hausse des tonnages collectés entre 2008 et 2009 (+ 7,63 %) mais aussi à la hausse des coûts moyens de traitement (+ 8,52 %).

Les coûts par habitant sont donnés à titre indicatifs car calculés en fonction du nombre d'habitants de Saint-Germain-en-Laye (43 207).

6.1.2 Dépenses liées aux coûts de communication

Journée d'animation sur le thème de la récupération et du tri : 650,00 €

6.1.3 Dépenses liées au fonctionnement des services

Salaires des agents de la Direction de l'Environnement affectés au secteur déchets : **156 793 €**

Frais généraux de gestion (assurances, adhésion au SIDRU, téléphone, électricité, matériel de bureau, etc...) : **30 290 €**

6.3 Bilan des recettes

Tableau n° 32. : Bilan des recettes

Type de recettes		Année 2008	Année 2009	Δ
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.)		2 923 034 €	3 044 064,93 €	+ 4,14 %
Recettes des déchets banals, industriels et commerciaux (D.B.I.C.)		1 013 824,88 €	1 044 086,63 €	+ 2,98 %
Sous-total des recettes liées aux taxes		3 936 858,88 €	4 088 151,56 €	+ 3,84 %
Aides ECO-EMBALLAGES	Verre en PAP	2 140,27 €	1 918,88 €	- 10,34 %
	Verre en AV	650,44 €	799,40 €	+ 22,90 %
	Autres emballages	123 823,38 €	120 739,88 €	- 2,49 %
Reprises des emballages du programme Eco-Emballages ⁽¹⁾		49 713,56 €	35 623,10 €	- 28,34 %
Reprise des journaux/magasines		42 729,21 €	39 619,03 €	- 7,28 %
Liquidatif		41 872,74 €	30 000 €	
Sous-total des recettes liées aux déchets recyclables du programme Eco-Emballage		260 929,60 €	228 700,29 €	- 12,35 %
Recettes papiers/cartons		1 998,69 €	2 053,74 €	+ 2,75 %
Recettes ferraille		7 815,84 €	8 032,46 €	+ 2,77 %
Recettes revente D.E.E.E.		2 966,31 €	2 843,50 €	- 4,14 %
Participation financière des communes		75 287,96 €	83 862,02 €	+ 11,39 %
Sous-total des recettes liées à la déchetterie		88 068,80 €	96 791,72 €	+ 9,90 %
TOTAL RECETTES		4 285 857,28€	4 416 643,57 €	+ 3,05 %

(1) Cela correspond aux montants touchés grâce à la revente de l'acier, de l'aluminium, du plastique, des papiers/cartons et du verre.

• SITUATION 2009 •

Reprises des emballages du programme Eco-Emballages

La forte chute du montant de la reprise entre 2008 et 2009 est liée en grande partie à la crise économique. En plus du phénomène de baisse des tonnages collectés en 2009 (tout flux confondu) expliqué précédemment (cf. partie 2.3.3 et tableau n°9), une chute du cours des montant de reprise des matériaux est observée sur 2009.

Par exemple :

- Le plastique : à quantité égal collectée (107 T en 2008 et 108,64 T en 2009), le cours de reprise s'est effondré de 63 % entre le 3^{ème} trimestre 2008 et le 2^{ème} de 2009.
- Le carton : le cours s'est effondré de 70 % en 1 an (entre les 1^{ers} trimestres 2008 et 2009)

L'évolution des montants de reprises des matériaux du programme Eco-Emballages sont présentés en Annexe n° 4.

Le verre alimentaire

Pour le verre, Saint-Germain est dans la moyenne francilienne, bien qu'inférieure à celle des Yvelines (25 kg/hab)

Tableau n° 33. : Montants moyens annuels des reprises par matériaux

Matériaux		Montant moyen de reprise en 2008 (HT/T)	Montant moyen de reprise en 2009 (HT/T)	Δ
Programme ECO- EMBALLAGES	Acier	170,88 €	101,60 €	- 40,54 %
	Aluminium	521,75 €	365,66 €	-29,91 %
	Cartons	52,29 €	28,45 €	- 45,59 %
	Plastique	184,42 €	85,21 €	- 53,79 %
	Verre	14,52 €	19,91 €	+ 37,12 %
	Journaux/Magazines	56,59 €	53,84 €	- 4,85 %
D.E.E.E.		84,71 €	82,55 €	- 2,55 %
Papiers/Cartons de la déchetterie		13,00 €	13,00 €	-
Ferraille de la déchetterie		81,00 €	81,00 €	-

6.4 Coût réel de la filière des déchets recyclables

La filière de collecte des emballages est subventionnée par ECO-EMBALLAGES et est en partie équilibrée par les recettes qui proviennent de la revente des matériaux.

Tableau n° 34. : Coût réel de la filière des déchets recyclables (emballages + JRM)

	Année 2008	Année 2009	Δ
Coût collecte PAP	295 893,21 €	288 129,53 €	- 2,62 %
Coût collecte AV	15 000,37 €	17 471,47 €	+ 16,47 %
Coût traitement	309 825,14 €	296 412,28 €	- 4,33 %
Coût total de la collecte et du traitement des déchets recyclables	620 718,72 €	602 013,28 €	- 3,01 %
Subventions Eco-Emballages (acier, cartons, aluminium, plastique, verre)	126 614,09 €	123 458,16 €	- 2,49 %
Liquidatif Eco-Emballages	41 872,74 €	30 000 €	- 28,35 %
Recettes vente emballages (acier, cartons, aluminium, plastique, verre)	49 713,56 €	35 623,10 €	- 28,34 %
Recettes vente JRM	42 729,21 €	39 619,03 €	- 7,28 %
Recettes totales liées aux déchets recyclables	260 929,60 €	228 700,29 €	- 12,35 %
COÛT REEL	359 789,12 €	373 312,99 €	+ 3,73 %
Coût réel à la tonne	145,48 €	160,46 €	+ 10,30 %
Coût par habitant	8,33 €	8,68 €	+ 4,20 %

• SITUATION 2009 •

Remarque : Au moment de la publication de ce présent rapport, le liquidatif 2009 que doit verser Eco-Emballages n'est pas connu. Il doit normalement être plus important que les 30 000 € annoncé, mais difficilement estimable. Par ailleurs, de nouveaux accords entre les collectivités et Eco-Emballages permettent maintenant de toucher une subvention sur la collecte des cartons en déchetterie.

6.5 Coût réel de la gestion des déchets déposés à la déchetterie

Au même titre que pour la filière des déchets recyclables du programme ECO-EMBALLAGES, les coûts de la déchetterie sont équilibrés grâce aux recettes.

Celles-ci proviennent de :

- la participation financières des communes d'Aigremont, de Mareil-Marly, de Chambourcy et de Fourqueux.
- de la reprise du papier/carton
- de la reprise de la ferraille
- de la reprise des DEEE..

Tableau n° 35. : Coût réel de la gestion des déchets déposés à la déchetterie

	Année 2008	Année 2009	Δ
Coût de location et d'évacuation des bennes	148 919,26 €	145 025,59 €	- 2,61 %
Coût de traitement des déchets	118 148,30 €	112 296,09 €	- 4,95 %
Coût de gestion des déchets déposés à la déchetterie	267 067,56 €	257 321,68 €	- 3,65 %
Gardiennage de la déchetterie	5 732,94 €	3 865,41 €	- 32,58 %
Recettes revente papiers/cartons	1 998,69 €	2 053,74 €	+ 2,75 %
Recette ferraille	7 815,84 €	8 032,46 €	+ 2,77 %
Recettes revente D.E.E.E.	2 966,31 €	2 843,50 €	- 4,14 %
Participation financière des communes	75 287,96 €	83 862,02 €	+ 11,39 %
Recettes	88 068,80 €	96 791,72 €	+ 9,90 %
COUT REEL	184 731,70 €	164 395,37 €	- 11,01 %
Coût réel à la tonne	63,40 € (pour 2 868, 67 T)	60,35 € (pour 2 724,24 T)	- 4,81 %

• SITUATION 2009 •

La baisse des tonnages collectés (cf. Partie 2.4.2.1) et le fait que les tarifs de reprise des matériaux soient stables, car fixés par le marché passé avec PICHETA, ont pour conséquence une baisse du coût de l'exploitation de la déchetterie.

Le travail de prévention réalisé pour limiter les apports aux seuls particuliers sera poursuivi en 2010 pour stabiliser les tonnages et les coûts de revient.

7. ACTIONS DE COMMUNICATION

Voici la liste des manifestations sur lesquelles la Direction de l'Environnement a communiqué sur les déchets en 2009.

7.1 Les Journées Cadre de Vie

La direction de l'Environnement a tenue un stand axé sur le tri sélectif. Deux animations étaient proposées.

- La roue du tri

Il s'agit d'un jeu conçu par la Direction de l'Environnement, autour d'une roue (type roulette de casino) fabriquée par le service Mobilier Urbain à partir de déchets récupérés à la déchetterie.

Chaque joueur tire 3 numéros. Chaque numéro correspond à la photo d'un déchet. Le joueur doit expliquer dans quel bac le déchet doit être déposé et pourquoi.

Un accent a été mis sur le tri des plastiques, source de nombreuses erreurs comme le montre les caractérisations faites au Centre de Tri.

- Débrouille compagnie

C'est une association qui propose aux visiteurs de fabriquer des objets à partir de déchets d'emballages (canettes, flacons en plastique ...). Le but est de sensibiliser sur le réemploi des matériaux tout en abordant la question du tri par la découverte des matières.

7.2 Le Festival de la Forêt

L'animation « la roue du tri » a été de nouveau proposée.

7.3 Le tour de France du recyclage

L'éco-organisme ECOLOGIC en charge de la récupération des D3E, a organisé en 2009, un cycle d'animations sur le thème de la collecte et du recyclage des D3E.

Ainsi le 6 novembre, un podium a été installé toute la journée sur la Place de la Victoire. Des animateurs ont présentés la filière et accueillis 3 classes de CM2.



Photos extraites du Journal de Saint-Germain du 20/11/2009 (n°557)

7.4 La Semaine européenne de la réduction des déchets

La Ville s'est inscrite à cette manifestation européenne avec le programme suivant :

- Animation en classe de CM2

La Direction de l'Environnement est revenue dans les classes présentes sur le stand ECOLOGIC le 6 novembre. Un rappel sur le recyclage des D3E a été fait.

Une animation autour de la prévention a ensuite été menée (filières de recyclage, suremballage ...)

- Matinée de sensibilisation avec le conseil Municipal Junior

Une matinée de sensibilisation et d'échanges a été organisée avec le CMJ. Les filières de recyclages, le suremballage, le dispositif STOP-PUB et le compostage ont été abordés autour d'un film, de jeux en ligne, et des vitrines Eco-Emballages.

- Visite du centre de tri avec le Lycée agricole

- Lancement de l'opération de compostage individuel

C'est au cours de cette semaine que l'opération a été lancée. Pendant une matinée les usagers volontaires ont reçues une information sur le compostage. Le Maître-composteur a pu répondre à toutes leur question et prendre rendez-vous avec eux pour leur livrer le matériel.

7.5 Marché de Noël

- Intervention de Recycl-Action

Association sensibilisant sur la récupération et la réutilisation en retravaillant des encombrants.

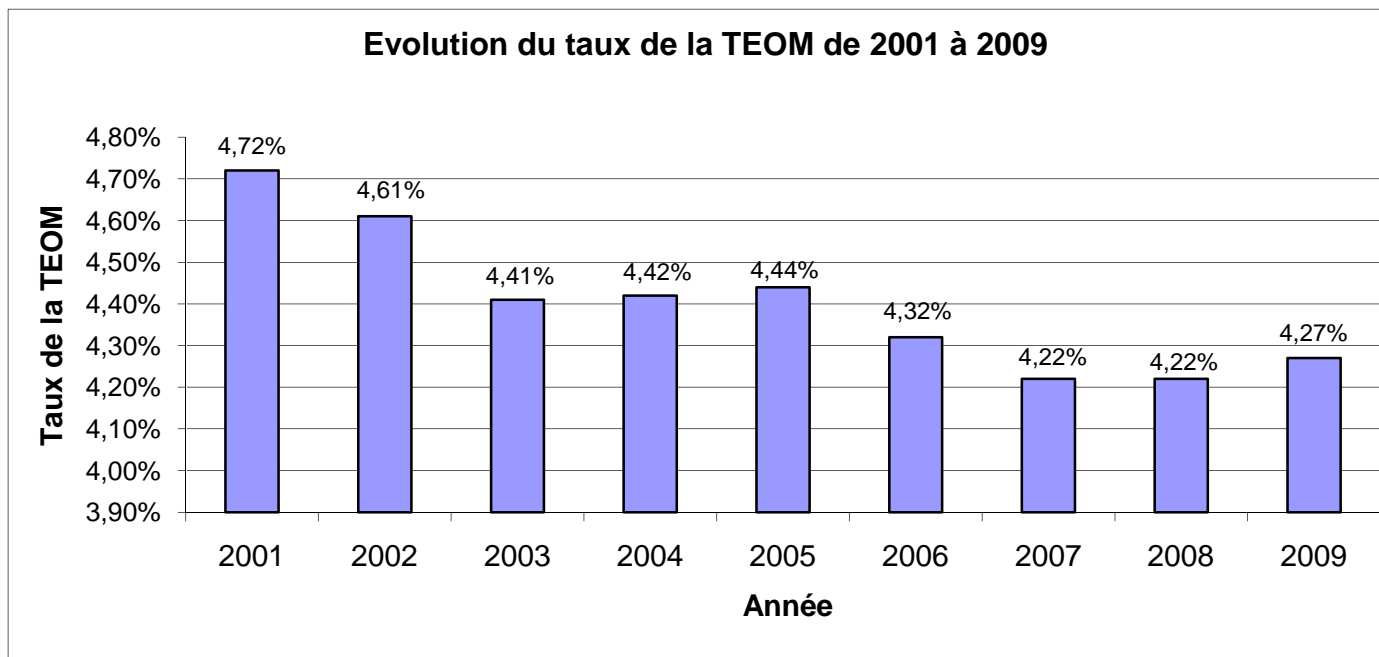
7.6 Articles dans le Journal de Saint-Germain

Une communication est régulièrement réalisée dans le Journal de Saint-Germain sur le thème des déchets. Tous les numéros mentionnés ci-dessous sont consultables sur le site Internet de la Ville, rubrique « Journal en ligne ».

- N° 540 – 16/01 : « Quel avenir pour l'incinération ? » p4.
- N° 541 – 30/01 : « 1 500 sapins de Noël collectés » p11. / Courrier des lecteurs « Le bon logo pour le recyclage »/ « Le verglas empêche la collecte des emballages recyclables » p19.
- N° 542 – 13/02 : Courrier des lecteurs « Les horaires de collecte »
- N° 544 – 20/03 : « La collecte des bouchons en plastique reprend » p10.
- N° 545 – 03/04 : Courrier des lecteurs « La fréquence de collecte du verre a changé »
- N° 548 – 22/05 : Courrier des lecteurs « Où déposer le verre en centre-ville » p19.
- N° 549 – 12/06 : « Collecte des déchets en forêt » p10.
- N° 550 – 26/06 : « Donnez votre avis » PREDMA p4.
- N° 551 – 10/07 : « Saint-Germain optimise la collecte du verre » p3
- N° 552 – 04/09 : « Calendrier de collecte du verre » p13 / Vous avez la parole « Peut-on brûler ses déchets verts ? »
- N° 554 – 16/10 : Communication sur la journée du 6 novembre « Stand Ecologic sur la Place de la Victoire »
- N° 555 – 20/10 : « Mieux trier pour mieux recycler » p4. Avec agenda de la semaine Européenne de Réduction des Déchets + retour sur la journée du 6 novembre.

EVOLUTION DE LA T.E.O.M. DEPUIS 2001

Bases réelles 2001	Bases réelles 2002	Bases réelles 2003	Bases réelles 2004	Bases réelles 2005	Bases réelles 2006	Bases réelles. 2007	Bases réelles 2008	Bases prév 2009
57 547 849	59 459 236	61 322 933	63 251 815	64 990 494	66 580 452	67 918 765	69 266 208.	80 149 000
Produit 2001	Produit 2002	Produit 2003	Produit 2004	Produit 2005	Produit 2006	Produit 2007	Produit 2008	Produit 2009
2 717 113	2 740 871	2 706 041	2 792 780	2 885 578	2 876 276	2 866 172	2 923 034	3 422 362
Taux obtenu 2001	Taux obtenu 2002	Taux obtenu 2003	Taux obtenu 2004	Taux voté 2005	Taux voté 2006	Taux voté 2007	Taux voté 2008	Taux voté 2009
4,72%	4,61%	4,41%	4,42%	4,44%	4,32%	4,22%	4,22%	4,27%



8. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Directeur de l'Environnement : Ingénieur principal

Responsable de l'activité des déchets ménagers : Ingénieur

Responsable de l'activité des Déchets des professionnels : Technicien

Secrétaire des déchets ménagers : Agent administratif

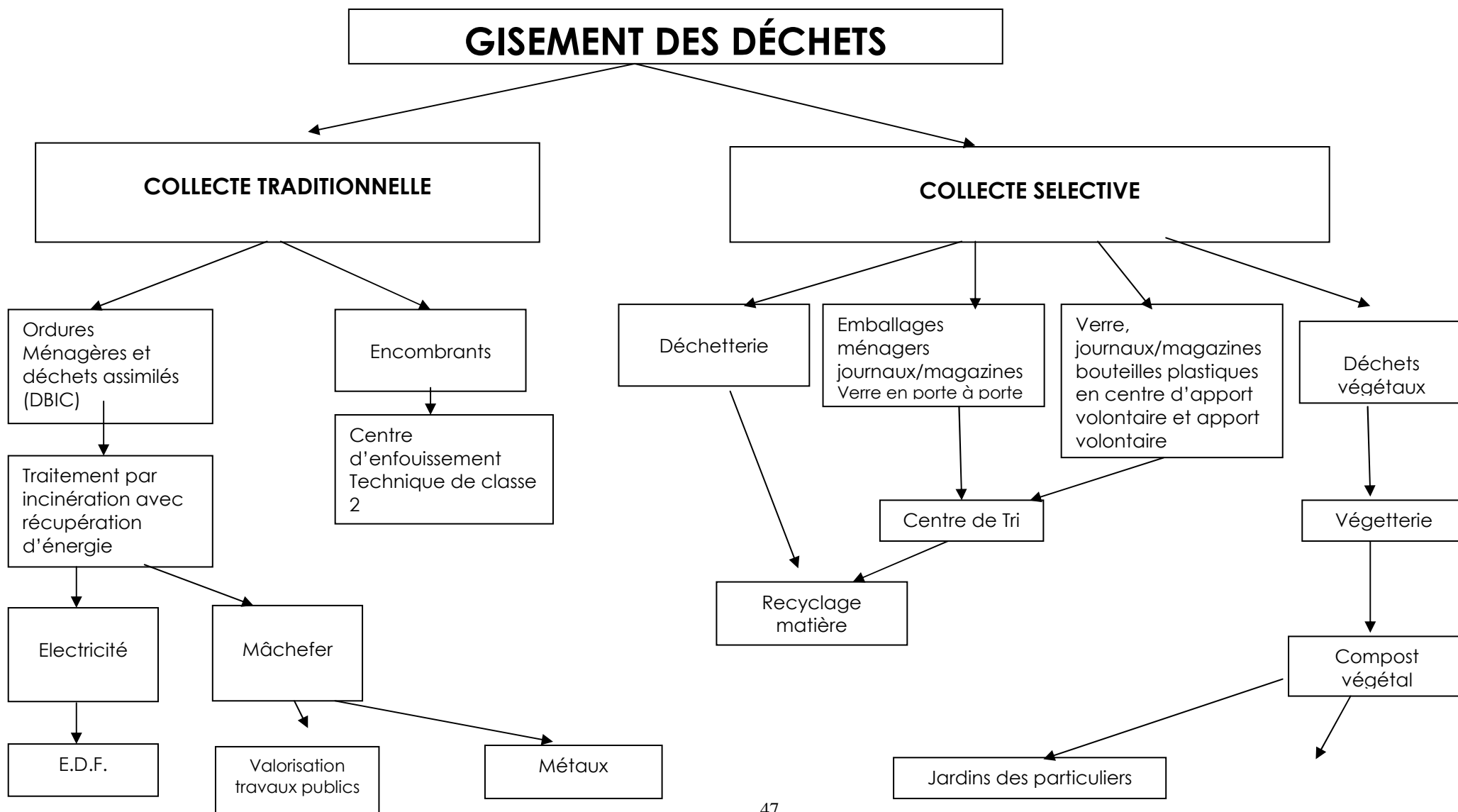
Secrétaire de l'activité des déchets professionnels : Agent administratif

Gardien de la Déchetterie : Agent d'entretien

Agent de Contrôle/Ambassadeur du tri : Agent technique

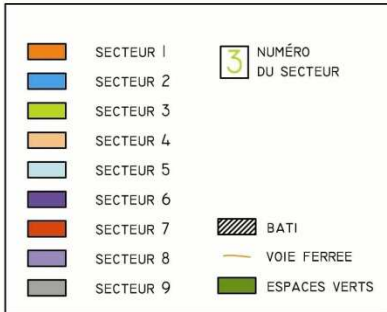
RAPPORT 2009 SUR LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Synoptique des flux de gestion des déchets



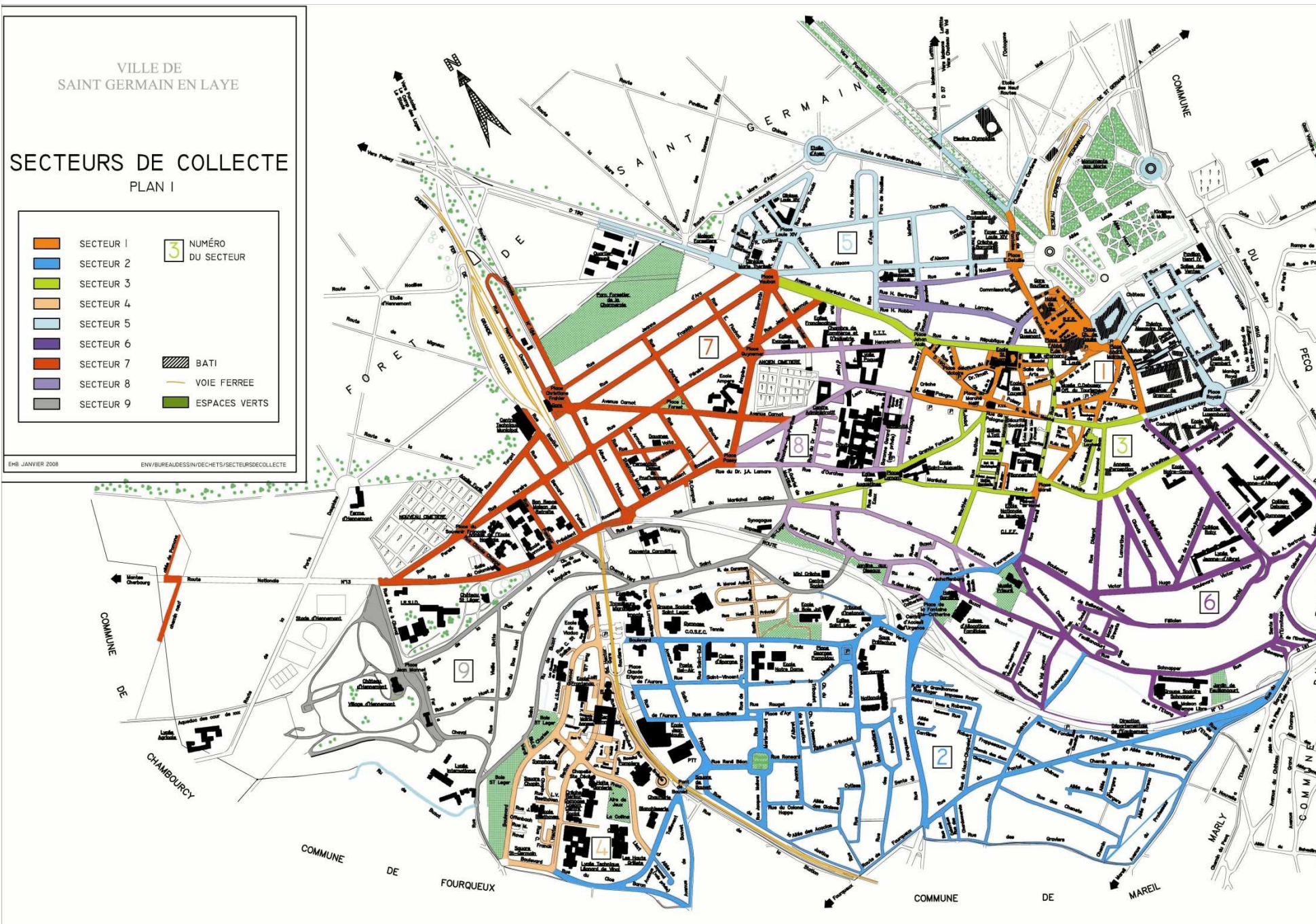
VILLE DE
SAINT GERMAIN EN LAYE

SECTEURS DE COLLECTE
PLAN I



EMB JANVIER 2008

ENV/BUREAU/DESSIN/DECHETS/SECTEURSDECOLLECTE



ANNEXE N ° 2: IMPLANTATION DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

1. Lieu d'installation des conteneurs de surface pour les emballages légers

- **Hameau de la Garenne, (1 conteneur)**
- **Hameau de Fromainville, (1 conteneur)**
- **Ferme de la Garenne, (5 conteneurs)**
- **Ferme des Noyers, (2 conteneurs)**
- **Port de Plaisance. (1 conteneur)**

2. Lieu d'installation des conteneurs de surface pour le verre

- **Hameau de la Garenne, (1 conteneur)**
- **Hameau de Fromainville, (1 conteneur)**
- **Ferme de la Garenne, (1 conteneur)**
- **Ferme des Noyers, (1 conteneur)**
- **Port de Plaisance, (1 conteneur)**
- **Rue de la Croix de Fer (face au restaurant La Fontana) (1 conteneur)**
- **Rue du Prieuré (à la hauteur du n°2) (1 conteneur)**
- **Boulevard Charles Gounod (face rue Maurice Ravel) (1 conteneur)**
- **Place d'Ayr (1 conteneur)**
- **Rue Schnapper (à proximité de la sente de l'Ermitage) (1 conteneur)**
- **Avenue Saint-Fiacre (à hauteur du n°25) (1 conteneur)**
- **Avenue du Président Kennedy (face au restaurant Cazaudehore) (1 conteneur)**
- **Avenue du Président Kennedy (Camp militaire des Loges) (3 conteneurs)**
- **Boulevard Victor Hugo (à proximité de la rue Alexandre Dumas) (1 conteneur)**

- **Rue Armagis (face au n°11) (1 conteneur)**
- **Place Mareil, (1 conteneur)**
- **Boulevard Hector Berlioz (à la hauteur de l'association La Soucoupe) (1 conteneur)**
- **Cité Croix Saint-Simon – Route Nationale 184. (1 conteneur)**
- **Carrefour des six chiens (Rôtisserie des Loges). (1 conteneur)**
- **Croix de Noailles (Restaurant l'Ostéria) (1 conteneur)**
- **Route des Princesses (Lycée Agricole et Horticole) (1 conteneur)**
- **Route départementale 190 (Quartier Goupil) (1 conteneur)**
- **Route des Pavillons (Restaurant d'entreprise SNCF) (1 conteneur)**
- **Rue Frédéric Bastiat (à l'intérieur de la déchetterie) (1 conteneur)**
- **Usine du S.I.A.A.P (à l'intérieur du site) 6 conteneurs**
- **Allée de Pomone (1 conteneur)**

3. Lieu d'installation des conteneurs enterrés pour le verre

- **Place de la Victoire (2 conteneurs)**
- **Rue de Gramont (2 conteneurs)**
- **Rue Léon Désoyer/Angle rue du Dr Maurice Larget (2 conteneurs)**
- **Boulevard Franz Liszt (face à la blanchisserie inter-hospitalière) (2 conteneurs)**

ANNEXE N ° 3: MESURES ENVISAGEABLES POUR REDUIRE LA PRODUCTION DE DECHETS DE 50kg/hab.

Un foyer est composé de 2,3 habitants

Produits ciblés	Actions de prévention identifiées	Gisement impacté	Gisement d'évitement	Hypothèses de mise en œuvre	Potentiel de réduction
Imprimés sollicités non	STOP PUB	CS ⁶ emballages et OMR	12 kg/hab/an	20 % des foyers apposent l'autocollant	2,4 kg/hab
Sacs de caisse	Suppression des sacs de caisse	OMR	0,8 kg/hab/an	L'ensemble de grande distribution et petits commerces	0,8 kg/hab
Résidus de cuisine et de jardin	Compostage domestique, jardinage pauvre en déchets	Déchets verts et OMR	150 kg/hab/an en zone pavillonnaire	45 % des foyers 'pavillonnaires' 27% d'habitats pavillonnaires en Île-de-France	18,2 kg/hab
Produits alimentaires non déballés / non consommés	Carnet de courses, usages du réfrigérateur...	OMR	24 kg/hab/an	25 % des foyers	6 kg/hab
Bouteilles d'eau	Promotion de l'eau du robinet	CS	4 kg/hab/an	40% des foyers boivent de l'eau du robinet ⁷	1,2 kg/hab
Autres emballages	Etiquetage, incitation dans les commerces, achats pauvres en déchets	OMR et CS	76 kg/hab/an	25 % de foyers modifie leur comportement ⁸	5 kg/hab
	Eco conception			- 1 kg/an pendant 5 ans	5 kg/hab
Vêtements	Réemploi, friperies	OMR	11,5 kg/hab/an	35 % des foyers	4 kg/hab
DEEE	Choix d'achats (durabilité), réparation, réemploi	Encombrants	14,4 kg/hab/an		3 kg/hab
Meubles	Choix d'achats (durabilité), réparation, réemploi	Encombrants	19,1 kg/hab/an		3 kg/hab
Produits contenant des substances dangereuses	Information, collectes séparatives	OMR et déchèteries	2,5 kg/hab/an	65 % à capter	
TOTAL DMA			264,3 kg/hab/an		46,6 kg/hab
Papiers de bureau	Formation, procédures, matériels	CS et OMR	14 kg/hab/an	25 %	3,4 kg/hab
TOTAL			278,3 kg / hab /an		50 kg/hab

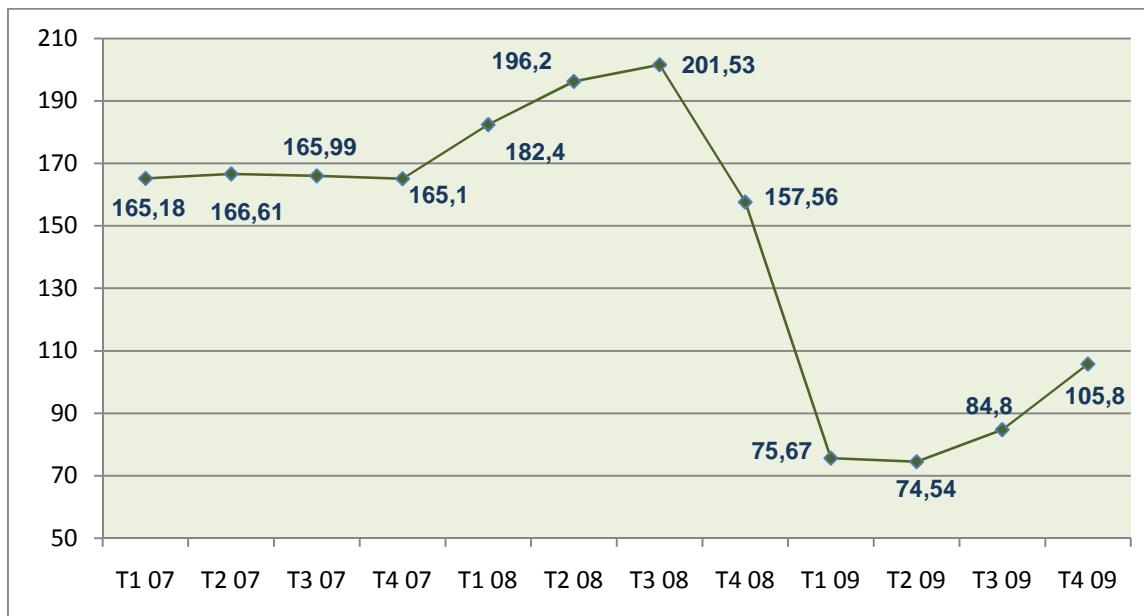
Source : PREDMA

ANNEXE N ° 4 : EVOLUTION DES REPRISES DES MATERIAUX DU PROGRAMME ECO-EMBALLAGES

(Données SIDRU)

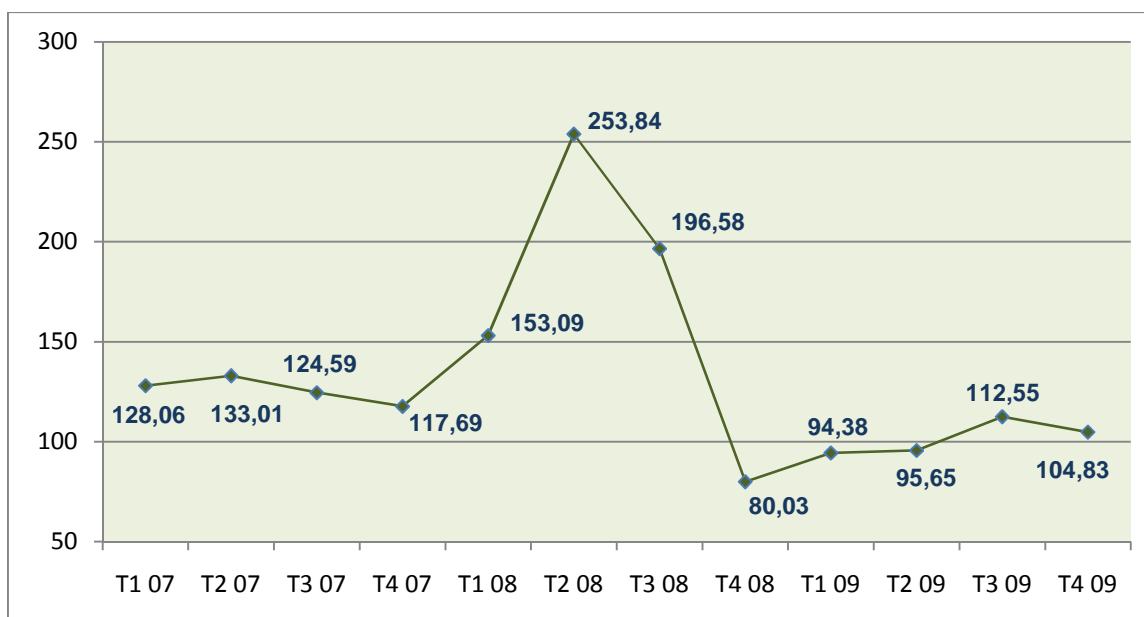
Plastique en €(HT)/Tonne

2007				2008				2009			
T1 ₀₇	T2 ₀₇	T3 ₀₇	T4 ₀₇	T1 ₀₈	T2 ₀₈	T3 ₀₈	T4 ₀₈	T1 ₀₉	T2 ₀₉	T3 ₀₉	T4 ₀₉
165,18	166,61	165,99	165,1	182,4	196,2	201,53	157,56	75,67	74,54	84,8	105,8



Acier en €(HT)/Tonne

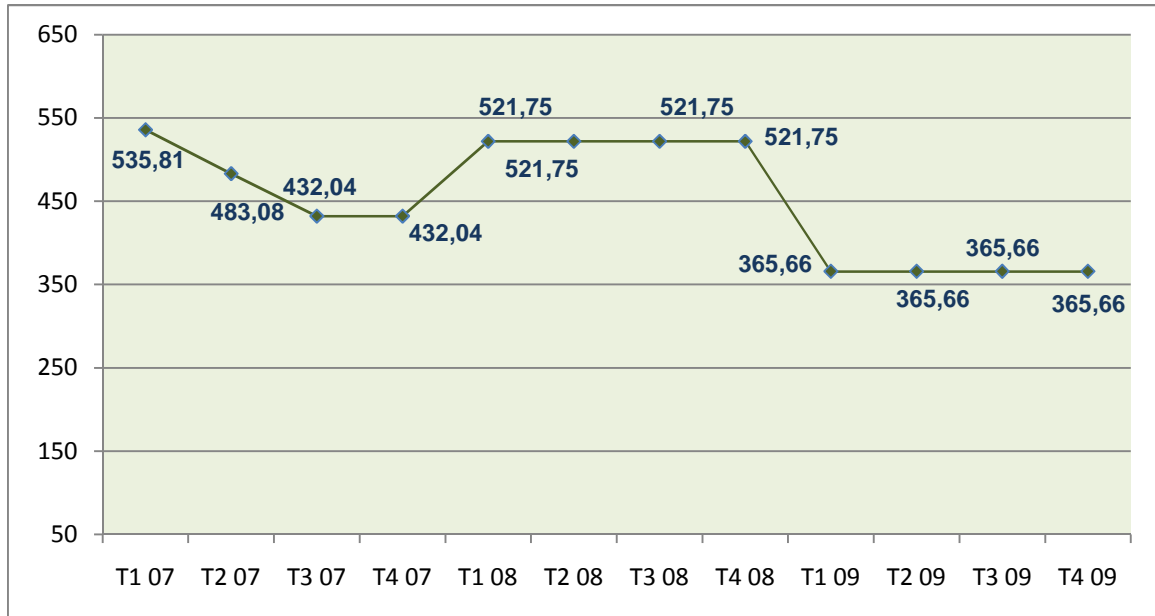
2007				2008				2009			
T1 ₀₇	T2 ₀₇	T3 ₀₇	T4 ₀₇	T1 ₀₈	T2 ₀₈	T3 ₀₈	T4 ₀₈	T1 ₀₉	T2 ₀₉	T3 ₀₉	T4 ₀₉
128,06	133,01	124,59	117,69	153,09	253,84	196,58	80,03	94,38	95,65	112,55	104,83



Aluminium

en €(HT)/Tonne

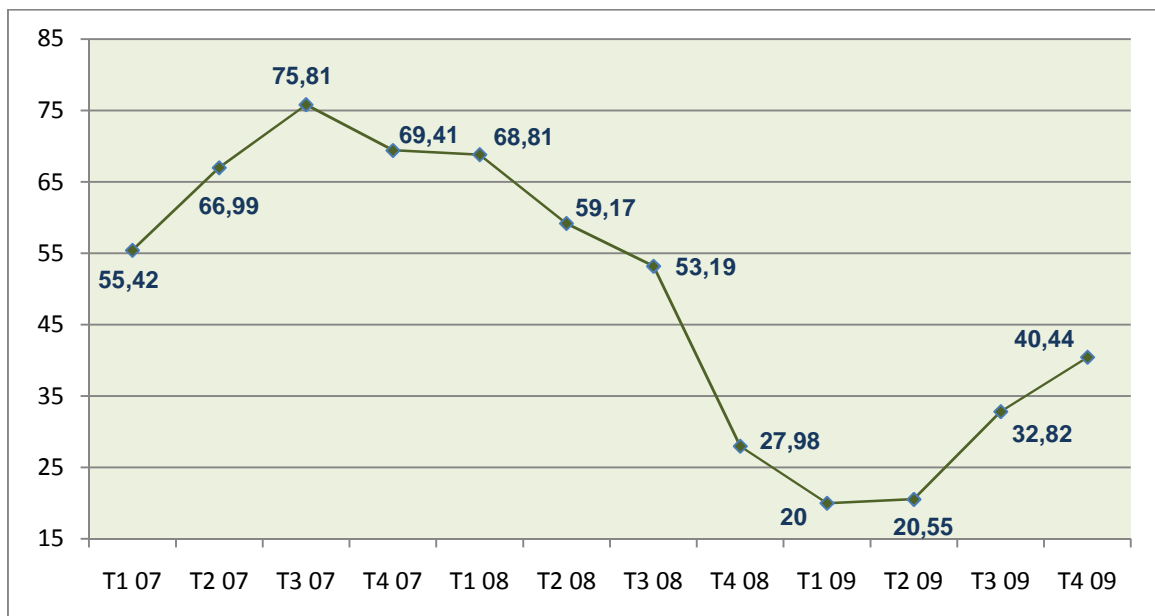
2007				2008				2009			
T1 ₀₇	T2 ₀₇	T3 ₀₇	T4 ₀₇	T1 ₀₈	T2 ₀₈	T3 ₀₈	T4 ₀₈	T1 ₀₉	T2 ₀₉	T3 ₀₉	T4 ₀₉
535,81	483,08	432,04	432,04	521,75	521,75	521,75	521,75	365,66	365,66	365,66	365,66



Carton

en €(HT)/Tonne

2007				2008				2009			
T1 ₀₇	T2 ₀₇	T3 ₀₇	T4 ₀₇	T1 ₀₈	T2 ₀₈	T3 ₀₈	T4 ₀₈	T1 ₀₉	T2 ₀₉	T3 ₀₉	T4 ₀₉
55,42	66,99	75,81	69,41	68,81	59,17	53,19	27,98	20	20,55	32,82	40,44



Verre

en €(HT)/Tonne

2007				2008				2009			
T1 ₀₇	T2 ₀₇	T3 ₀₇	T4 ₀₇	T1 ₀₈	T2 ₀₈	T3 ₀₈	T4 ₀₈	T1 ₀₉	T2 ₀₉	T3 ₀₉	T4 ₀₉
14,52	14,52	14,52	14,52	14,69	14,69	14,69	14,69	19,91	19,91	19,91	19,91

